



# LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE PERIODIQUE DE LA FRATERELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION, ADMINISTRATION ET PUBLICITE:  
38 avenue Emile Bossaert, Bruxelles 8

Tél:  
25 04 76

C. C. P. 2133.93 "Le Chasseur  
Ardennais" Bruxelles 8

Abonnement de sympathie:  
20 F les quatre numéros



Le 26 octobre dernier, à Vielsalm, le lieutenant-colonel Borboux cédait le commandement du 3 Ch. A. au major Derille. Après l'échange des sticks, la poignée de mains officielle de l'ancien et du nouveau chef de Corps.

PAROCHIA, SAUBERAND

Le visage marqué par l'émotion, le lt-col. Borboux passe une dernière fois en revue son bataillon.

(Photos  
G. Schmitz -  
Journal  
« La Cité »)



Reconnaissance du nouveau chef de Corps par le colonel BEM Legrand, commandant de Brigade.

**Le Lt-Col. BORBOUX  
a remis le commandement  
du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais**



SECTIONS REGIONALES

ARLON

Président :  
Raymond REUTER  
35, avenue Tesch, Arlon  
Tél. 062 / 213.70

Secrétaire :  
Robert DEBIERE  
64, rue des Héliers, Arlon

Trésorier :  
Fernand CROCHET  
171, rue de Bastogne, Arlon

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET

Président :  
Jean DIDIER, Juge de paix  
Bastogne

Secrétaire :  
J. MAUS de ROLLEY  
Longchamps (Bastogne)

Trésorier :  
Victor LEFEBVRE  
168, rue de Neufchâteau, Bastogne  
Tél. 062 / 213.64

BERTRIX

Président :  
Edouard KIELS  
22, Grand-Place, Bertrix.

Secrétaire - Trésorier :  
Emile COLSON  
31, Grand-Place, Bertrix.

BRABANT

Président :  
Gilbert FRANÇOIS  
10, avenue de la Jonction, Bruxelles 6  
Tél. 45.49.83

Secrétaire :  
Albert GUSTIN  
20B, av. de la Brabançonne,  
Bruxelles 4  
Tél. 35.84.05

Trésorier :  
Georges BODSON  
133, rue Franklin, Bruxelles 4  
Tél. 35.45.06

Sous-section de Molenbeek

Président :  
Prosper SEVENANTS  
51, rue Delaunoy, Bruxelles 8

Secrétaire :  
Léon GRISART,  
39, rue de la Buanderie, Bruxelles 1

Trésorier :  
J. HUYBRECHT  
10, rue George dit Merchal  
Bruxelles 8

EREZEE

Président :  
Evan LOMRE  
Bue des Combattants, Erezée  
Tél. : 086 / 470.23

Secrétaire :  
Joseph BAUDOIN  
53, route de Bourdon,  
Marche-en-Famenne  
Tél. 084 / 316.19

ETALLE

Président :  
Gaston EPPE, professeur  
Vance

Secrétaire :  
Léon POSTAL  
Froin (Ste-Marie s/Semois)  
Tél. 063 / 451.87

Trésorier :  
R. CAUSSE  
Chantemelle

FLORENVILLE

Président :  
Roger FRANÇOIS, pharmacien  
Florenville  
Tél. 061 / 310.44

Secrétaire :  
Joseph JACQUES  
Florenville

Trésorier :  
Marcel JACQUES  
Florenville

Liste d'adresses des membres  
du conseil d'administration  
et des dirigeants des sections régionales

N.B. : Nous prions les intéressés de vouloir bien nous communiquer régulièrement les indications de nature à compléter ou modifier la liste ci-après :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL :

Albert HUBERT  
59, rue Gabrielle, Bruxelles 18.  
Tél. : Privé : 45.61.32  
Bureau : 13.41.10

VICE-PRESIDENTS

NATIONAUX :

Jean DIDIER, Juge de paix,  
47, rue de Marche, Bastogne.  
Tél. 062/214.34

Robert LEPAGE  
Vance (Etalle)  
René PIEDBŒUF  
53, rue des Rhexux,  
Jemeppe-sur-Meuse  
Georges BODSON  
133, rue Franklin, Bruxelles 4  
Tél. 35.45.06

SECRETARE NATIONAL :

Victor ROBERT  
26, Drève des Etangs,  
Limbekbeek-Bruxelles  
Tél. 58.26.08

TRESORIER NATIONAL :

Fernand CROCHET  
171, rue de Bastogne, Arlon  
Tél. 063 / 229.01  
C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

ADMINISTRATEURS :

Administrateur  
et rédacteur du bulletin :

Lieut.-Colonel Albert RENSON  
38, avenue Emile Bossaert,  
Bruxelles 8  
Tél. 23.04.76  
C.C.P. du bulletin « Le Chasseur  
Ardennais » : 2133.93.

Administrateur  
à l'UFAC 1940-1945 :

Col. BEM hon. Jean BORGNIET  
121, av. du Kouter, Bruxelles 16  
Tél. 72.54.87

Administrateur-Conseiller :

Capitaine-Commandant e.r.  
Louis HELMBACKER  
96, rue de Haerne, Bruxelles 4  
Tél. 48.60.50

Délégués des sections :

Joseph ANDRE  
(Houffalize)  
René AUTHPENNE  
(Virton)

Albert BALBEUR  
(Neufchâteau)  
Roscius CATIN  
(Vielsalm)

Eugène DEVOGHEL  
4, quai de l'Ourthe, Liège

Gaston EPPE  
(Etalle)

Gilbert FRANÇOIS  
(Brabant)  
Victor LEFEBVRE  
(Bastogne)

Raymond REUTER  
(Arlon)

MEMBRE DE LA FRATERNELLE ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

MEMBRE EFFECTIF.

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :

1° ou 2° division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch.A., la Cie d'intendance des Ch.A., le 20 A, la Cie des canons de 47 de la P.F.N. (C47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV 12 A.

MEMBRE HONORAIRE.

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou décédé des suites de maladie ou de blessure contractée en service, ou encore de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

MEMBRE D'HONNEUR.

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

MEMBRE ADHERENT.

Tout militaire ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

MEMBRE PROTECTEUR.

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100.— F minimum.

SECTIONS REGIONALES

HOUFFALIZE - LA ROCHE

Président :  
Joseph ANDRE  
Brisy (Cherain)  
Tél. 080 / 173.73

Secrétaire - Trésorier :  
Joseph RICAILE  
28, rue Ville Basse  
Houffalize  
Tél. 062 / 230.54 — C.C.P. 7621.37

HUY

Président :  
Emile ANSELME  
109, rue Sainte-Yvette, Huy  
Tél. 085 / 125.43

Secrétaire :  
Albert DESSAMBRE  
4, rue Victor Martin, Antheit  
Tél. 085 / 146.88

Trésorier :  
Gaston JOIRET  
28, Grande Rue, Antheit  
C.C.P. de la section : 7180.09

LIEGE

Président :  
René PIEDBŒUF  
53, rue des Rhexux,  
Jemeppe-sur-Meuse

Secrétaire - Trésorier :  
Paul DUROU  
57, boulevard d'Avroy, Liège

MARCHE-EN-FAMENNE

Secrétaire - Trésorier :  
Alexis BAUDUIN  
11, rue de la Plovinette  
Marche-en-Famenne  
Tél. 084 / 310.78

NAMUR

Président :  
Gaston BOCCA  
12, rue des Croisiers, Namur

Secrétaire :  
Georges GILSOUL  
50, rue de Bruxelles, Namur

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

Président :  
Albert BALBEUR  
Lépisse  
Tél. 063 / 432.28

Secrétaire - Trésorier :  
François HANNICK  
Neufchâteau  
Tél. 061 / 271.28

VERVIERS

Président :  
LEROY, docteur en médecine  
Rue des Martyrs, Verviers

Secrétaire :  
Paul OSTER  
Tranvail, Polleur

VIELSALM

Président :  
Roscius CATIN, professeur  
8, rue des Combattants, Vielsalm  
Tél. 080 / 14.77

Secrétaire :  
Georges SCHMITZ  
Grands-Champs, Vielsalm

Trésorier :  
Emils GOOSSE  
10, avenue de la Salm, Vielsalm  
Tél. 080 / 17.45

VIRTON

Président :  
René AUTHPENNE  
24, Champi, Dampicourt  
Tél. 063 / 57.18

Secrétaire - Trésorier :  
Paul TALBOT  
114, rue du 113<sup>e</sup> R.I.F., Signeux

1<sup>er</sup> CHASSEURS ARDENNAIS

B.P.S. 14 - RFA - CCF 8123.03  
Président :  
Adjudant-chef MOTTE  
Secrétaire - Trésorier :  
Adjudant LEURIS

Communications du Président

A tous les Chasseurs Ardennais  
et aux membres de leur famille,  
A nos autres lecteurs,  
Le président national et les membres du  
Conseil d'administration de la Fraternelle  
présentent leurs vœux les plus  
cordiaux de bonheur, santé et prospérité  
pour l'année qui vient de s'ouvrir.

BONNE ANNEE

Notre Fraternelle ne se porte pas mal, et nous espérons qu'elle sera mieux encore en 1968. Nos effectifs continuent de progresser, sans même tenir compte de la nouvelle section du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais qui marche le tonnerre avec déjà plus de six cents membres, et est en train, si ce n'est déjà fait, de dépasser les deux plus importantes sections qui, naguère, se... disputaient la première place : le Brabant et Vielsalm. Le nombre de nos membres est supérieur de plus de 20 p.c. à ce qu'il était l'an dernier à la même époque.

Nous nous réjouissons aussi du nouveau départ de la section de Bertrix, et nous continuons d'espérer voir surgir des sections actives dans certaines régions du centre et de l'ouest du Luxembourg.

Pour cette année 1968, nous nous attacherons à faire de l'inauguration du monument de Vinkt une vibrante manifestation d'union nationale. Nous souhaitons aussi que la deuxième édition de la Marche du Souvenir, création du lieutenant-colonel Borboux, remporte un succès grandissant et que, plus particulièrement, un nombre élevé d'anciens y participent directement et que, par exemple, des groupes de marcheurs soient formés pour chaque étape.

OMER DANLOY

Nous avons eu la tristesse de perdre, il y a plus de deux mois, le dernier officier supérieur du 2<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais en 1940. Après le colonel Merckx, les majors Bastin et Delvaux, le major Danloy s'en est allé.

Etonnante et prestigieuse figure de militaire que celle de cet enfant d'un modeste village de la Semois. Le doux poète bouillonnais, Marcel Leroy, a campé de lui, dans « L'Avenir du Luxembourg », un portrait touchant, hommage d'autant plus émouvant que le frère de Marcel Leroy appartenait au III/2 Ch. A. en 1940, et qu'il est glorieusement tombé pour son pays à Mespelaere, au sud de Termonde, sur la Dendre. Et M. Leroy d'évoquer, à propos du général Danloy, le destin de Drouot, le fils du boulanger nantéen. Nous n'en doutons guère : si Omer Danloy était né quelque 125 ans plus tôt, il fût sans doute devenu général ou maréchal d'Empire.

Mais l'extraordinaire combattant de 1914-1918 et de 1940 se distinguait aussi par sa bonté peut-être un peu rude, par une droiture rappelant le chêne de nos forêts, et plus encore par sa simplicité et son attachement à la terre qui l'avait vu naître. Au moment de sa retraite, il revint s'établir dans son pittoresque village de Poupehan, avec ses aromatiques senteurs du tabac des hommes forts, sa capricieuse Semois qui se tortille en chantonnant sur son lit de rocailles. « Le petit bûcheron de jadis pouvait revenir à sa forêt ».

Et il donna encore une belle leçon de civisme en acceptant le poste ingrat de bourgmestre de sa petite commune. Mais ce fut pour être le bourgmestre, l'ami, le conseiller de tous. Que son exemple serve aux égoïstes, aux pantouflards, aux embusqués de tous ordres, pour qui le service des autres ne compte pas et dont la seule ambition est de se servir.

BORBOUX

Les remises de commandement sont quasi routinières à l'armée, encore que toujours marquées d'une manifestation de grand appareil. En général, en effet, les périodes de commandement d'une unité n'excèdent pas deux ans.

Celle que nous avons vécue à Vielsalm, le 26 octobre dernier, sortait cependant de l'ordinaire, en raison de la qualité de celui qui s'en allait sous les regards unanimes : le lieutenant-colonel Servais Borboux. Au cours de quelque seize années de présence au 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, il l'a profondément marqué de l'impression de sa forte et attachante personnalité, au point d'en être devenu inséparable.

Carrière d'exception, au reste, que celle de ce jeune résistant, prisonnier politique, amputé d'un bras à la suite d'un accident en service commandé, et qui s'inscrit ensuite à l'Ecole royale militaire, s'astreignant à tous les exercices physiques, et puis, qui prend son brevet de para pour bien montrer qu'il est toujours capable de servir dans une unité active. Au 3 Ch. A., il fut un chef remarquable à tous les échelons, imprégné au plus haut degré de l'esprit Chasseur Ardennais, ayant un art incomparable de parler à sa troupe, de lui insuffler son enthousiasme.

Deux traits. Quand il fut nommé aux Chasseurs Ardennais, il accomplit, à pied, le trajet Liège-Vielsalm comme s'il s'agissait d'un pèlerinage. Après avoir remis son commandement, l'autre jour, il demanda à pouvoir gagner non pas la tribune d'honneur, mais celle des anciens, et au lendemain de la cérémonie, il écrivait au président de la Fraternelle une lettre chaleureuse qu'il clôturait par la formule : « Très amicalement. Un de vos nouveaux anciens ».

Restera comme une des plus belles créations du lieutenant-colonel Borboux la Marche du Souvenir, reliant les trois anciennes villes de garnison des Chasseurs Ardennais à travers les lieux des premiers combats de 1940. Nous espérons qu'un jour, on lui ajoutera le nom du colonel Borboux et que l'on mettra tout en œuvre pour la développer.

Le regret éprouvé de voir partir du 3 Ch. A. celui qui paraissait ne devoir jamais le quitter ne nous empêche cependant pas de souhaiter une cordiale bienvenue à son successeur. D'origine bruxelloise, le major Derille a ardemment milité dans la Résistance, et il était, en dernier lieu, commandant en second du 2<sup>e</sup> Chasseurs à pied. Nous rappellerons, à cet égard, que notre cher général Descamps fut, pendant de nombreuses années, commandant de bataillon dans ce régiment dont la garnison traditionnelle est Charleroi.

## L'ARMÉE DANS LA NATION

Il est beaucoup question, même chez ceux qui n'ont généralement que sarcasmes à l'égard des militaires, d'une réforme profonde de notre armée. Les réformateurs foisonnent, et pour un certain nombre d'entre eux, leurs ambitions électoralistes tiennent lieu de compétence. Nous pensons devoir nous livrer à quelques réflexions — au demeurant toutes personnelles — sur ce problème, sans avoir néanmoins la prétention d'en faire le tour.

À croire certains augures, il faudrait passer brutalement à l'armée de métier et supprimer, sur le champ, le service militaire. Nous négligerons les tenants du grand rêve, hélas ! utopique : plus d'armée, plus de guerre ...

Qu'il faille aménager constamment notre appareil militaire, de manière à n'être pas en retard d'une guerre ou d'une génération, qui n'en conviendrait ? Que cette opération continue d'adaptation requière parfois des mesures plus rigoureuses allant jusqu'à la réforme étendue, la « restructuration », cela paraît tout aussi justifié. Il faut beaucoup de courage, d'ailleurs, pour faire autre chose que de la routine, étant donné notamment les multiples aspects organiques, budgétaires et humains que cela implique.

L'évolution technologique et ses exigences semblent nous acheminer fatalement vers une professionnalisation d'un certain nombre de fonctions, ce qui ne signifie pas nécessairement l'armée de métier intégrale : l'opération doit se faire prudemment et par étapes ; elle signifie parallèlement, sinon la suppression, du moins l'allègement progressif du service militaire. Il y aura sans doute, peu à peu, réduction du nombre de militaires par une sélection plus sévère et par un raccourcissement de la durée du service ; pour d'autres, il y aura possibilité de servir ou de prolonger son service, sous une forme de volontariat ou de semi-volontariat. Car comment trouver un personnel de métier valable sans devoir faire appel à des moyens budgétaires démesurés ? On ne fait pas des techniciens avec des chômeurs, avec des laissés pour compte.

Quant à la suppression du service militaire, qui ne nous paraît pas devoir être pour demain, elle aurait sans tout pour effet, comme l'estimait déjà, il y a plus d'un siècle, Alfred de Vigny, de faire de l'Armée, qui est et doit être « une nation dans la Nation », « un corps séparé du grand corps de la Nation », alors que précisément, ces dernières années, on a pris toutes sortes d'initiatives heureuses pour les rapprocher. Or, l'osmose se fait surtout via les miliciens.

Il n'est, certes, agréable pour personne d'abandonner, pendant un an ou davantage, sa famille, ses études, son métier ; mais est-ce là du temps réellement perdu ? Qui pourrait affirmer qu'au cours de son service militaire, il n'a pas beaucoup appris en de multiples domaines ? Tout le monde conserve de celui-ci un important acquis, sans compter que plus tard, c'est presque toujours de cette période de la vie que l'on garde le souvenir le plus attachant, de même que les plus fortes amitiés sont celles nées au régiment. C'est encore Vigny qui écrivait : « L'Armée est un bon livre à ouvrir pour connaître l'humanité ; on y apprend à mettre la main à tout, aux choses les plus basses comme aux plus élevées ».

Et qu'on ne nous ridiculise pas en proposant de remplacer la période de milice par un service civique qui ne manque pas d'évoquer la Garde civique, de joyeuse mémoire. Si l'on n'a rien de plus exaltant à proposer à notre jeunesse ? ...

Convertir notre Armée aux conditions d'une ère planétaire, c'est là une tâche d'envergure qui appelle beaucoup de sang-froid, d'objectivité, de souci du bien commun. Chacun doit être conscient de ces nécessités, et d'abord, ceux qui savent tout ce que la condition militaire comporte de servitudes et de grandeurs. Mais, et nous concluons en faisant appel encore au poète désenchanté qui avait fait cependant de l'Honneur une sorte de religion, il est bon également de rappeler que « rien n'est plus digne de l'intérêt et de l'amour de la Nation que cette famille sacrifiée qui lui donne quelquefois tant de gloire ».

## A PROPOS DE LA BATAILLE DE LA LYS

Le colonel Ch. Brusten, qui, depuis de nombreuses années, dirigeait le Service historique des Forces armées, a pris sa retraite à la fin de l'année écoulée. Il y a plusieurs années, il s'est trouvé placé au centre de polémiques pour des propos ou des écrits qu'on lui prêtait, concernant la bataille de la Lys.

Bien que notre Fraternelle n'ait, comme telle, pris aucune part directe à ces incidents, nous devons à la vérité de signaler, en nous basant sur les sources d'information les plus sérieuses, que le colonel Brusten n'a jamais écrit ou inspiré une phrase disant que la bataille de la Lys n'avait jamais eu lieu.

En réalité, l'étude de la bataille de la Lys et de son prélude, la conférence d'Ypres, a toujours absorbé la grosse part de l'activité du Service de l'Historique et de son chef ; ce dernier a d'ailleurs publié, dans le n° 86 de « Nos Forces » (mai 1963), un article sur la bataille de la Lys où il résume, à ce sujet, les études en cours au Service historique.

Le fait qu'il nous ait paru opportun de faire cette mise au point, par souci d'objectivité, ne signifie évidemment pas que nous partageons toutes les conceptions, opinions et convictions nuancées du colonel Brusten, en ce qui concerne le comportement de notre armée en mai 1940.

Soulignons encore qu'une erreur qui ne nous est pas imputable s'est glissée dans le paragraphe de notre dernier éditorial, intitulé « Le génié des Ardennes ». Nous y citons le journal namurois « Vers l'Avenir » ; il fallait lire cependant que le colonel Brusten avait dit que les Chasseurs Ardennais ont exécuté à la lettre, en 1940, leurs « missions de destructions », et non pas « d'obstruction ».

(Suite en page 6)

Une grande figure de soldat,

# Le général Omer DANLOY

commandant en 1940, le III/2 Ch. A.

Le 16 octobre dernier, est décédé inopinément, dans sa 75<sup>e</sup> année, en son village de Poupehan-sur-Semois, le général-major hère Omer Danloy, qui commandait en 1940 le III<sup>e</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais.

De nombreux anciens ont assisté à ses funérailles, et parmi eux des représentants de la Fraternelle conduits par le juge Didier, 1<sup>er</sup> vice-président national (Le président, empêché par ses occupations professionnelles, avait envoyé un message de sympathie à M<sup>me</sup> Danloy), le major Eppe, ancien commandant de Cie au 2 Ch. A. et président de la section d'Etalle, MM. François et Jacques, président et secrétaire de la section de Florenville et anciens du III/2 Ch. A., etc...

Nous renouvelons ici à Madame la générale Danloy, à ses enfants et petits-enfants, ainsi qu'à tous les membres de la famille les condoléances attristées des Chasseurs Ardennais.

Nous avons pensé que le plus bel hommage que l'on pouvait rendre au général Danloy serait d'évoquer sa carrière qui sort vraiment de l'ordinaire et qui le range parmi les plus brillants soldats que notre Armée ait jamais comptés.

Né en 1892 au petit village de Poupehan, à l'W de Bouillon, sur la route de Rochehaut à Frahan et Corbion, Omer Danloy, de modeste origine, s'était senti attiré très tôt par le métier des armes. Après l'école des Pupilles à Bouillon, il entra comme volontaire de carrière, au printemps de l'année 1911, à 18 ans, au 1<sup>er</sup> de Ligne. Promu sergent en 1912 et sergent en avril 1914, il devait être commissionné en qualité d'officier auxiliaire pour la durée de la guerre, en octobre 1914, après avoir déjà suscité l'admiration par son comportement au combat de Sari-Tilman, la nuit du 5 au 6 août 1914. Nommé sous-lieutenant — toujours au 9 Li — en avril 1916 et capitaine en second en septembre 1918, il fit preuve, au cours de toute la campagne, de qualités exceptionnelles. Ses états de services, ses citations, ses autres titres sont là pour en témoigner. Huit chevrons de front, Croix du Feu, quatre chevrons de blessures.

Il fut blessé une première fois d'un éclat d'obus au bras, le 30 mai 1915 au

Boyou Bne 16 et créé chevalier de l'Ordre de la Couronne avec attribution de la Croix de guerre avec palme, et citation suivante : « A, par son calme et son sang-froid et attitude courageuse, exalté à un haut degré le moral de ses hommes soumis pendant trois jours à un feu violent de l'ennemi ; quoique blessé lui-même d'un éclat d'obus au bras, a sollicité l'honneur de rester à la tête de son peloton jusqu'à ce que sa compagnie fut relevée ».

Le 17 avril 1918, au combat de Merckem, il gagna la croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold, avec la citation : « Officier de très grande bravoure, au front depuis trente-sept mois, a été blessé grièvement au cours du combat du 17 avril 1918 par une balle de fusil ; il faisait partie de la garnison de la GG d'Aschoot, et a contribué par son ascendant sur ses hommes à la belle défense de cette GG ».

Le 18 mai 1918, citation à l'Ordre du jour de la Division pour action d'éclat : « Officier d'une rare bravoure et d'un entier dévouement. Etant chef de peloton, puis commandant de compagnie après l'évacuation du titulaire, le 18 mars 1918, et atteint par le gaz a donné un rare exemple d'énergie et de dévouement en ne consentant à son évacuation qu'après 48 heures d'attente. Cet officier a demandé à être soigné au cantonnement pour pouvoir reprendre plus vite son commandement ».

En octobre 1918, le capitaine Danloy devait être cité à l'Ordre du jour de l'Armée, alors qu'il comptait 39 mois de front : « Officier modèle de courage et de dévouement. Blessé deux fois gravement déjà, a été à nouveau blessé en conduisant sa compagnie à l'assaut de la Flandernstellung le 14 octobre 1918 à Sint-Pieter ».

Il reçut encore une palme supplémentaire sur sa Croix de guerre, ainsi que la Croix de guerre française. Au lendemain de la première guerre mondiale, en novembre 1920, le capitaine Danloy entra à l'École militaire, donnant de ce fait un nouvel exemple de courage et de conscience professionnelle. Nous passerons sur ses affectations successives, pour le retrouver en 1935, capitaine-commandant, attaché à l'EM du III<sup>e</sup> CA.

En mars 1936, il fut désigné pour remplir les fonctions de major au 2<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais à Bastogne, grade auquel il accéda en juin.

Le 10 mai 1940, le major Danloy commandait le III<sup>e</sup> bataillon, engagé dès la première heure au quartier nord du front du 2 Ch. A., à cheval sur la grand-route Houffalize-Librabont, considérée comme voie de pénétration importante par les envahisseurs. La position fut conservée intacte jusqu'à la tombée de la nuit, en dépit des effectifs considérables lancés par l'ennemi. Après la défense de l'Ourthe, le III/2 Ch. A. protégeait le 13 le repli de troupes légères françaises à Aishefen-Refail. Du 17 au 19, il participait à la bataille de la Dendre, essuyant des pertes sévères : 3 officiers et une soixantaine d'hommes, dont une vingtaine de tués. Le 19 mai, ce fut la défense du Meulebeke à Wanzelle, puis sur l'Escaut, au sud de Zwijsaerde.

Les 26 et 27 mai, le bataillon Danloy assurait la position en arrière des 27 et 3 Ch. A. qui tenaient Vinkl, et il devait protéger leur repli le 27. Il conserva sa position sur le Pouckesbeek jusque dans la nuit du 27 au 28, après un combat violent à bout portant, au GP et à la mitrailleuse dans les champs de blé bordant la rivière.

Le major Danloy fut cité à l'ordre du jour de la 1 D. Ch. A. et reçut la Croix de guerre 1940 avec lion de vermeil, pour : « Chef de Bataillon de haute valeur, a montré au cours des combats incessants livrés du 10 au 28 mai 1940 les plus belles qualités de bravoure et d'énergie ; a rempli avec succès toute les missions qui lui ont été confiées ».

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Le général Danloy, en sa retraite de Poupehan.

Le 26 et 27 mai, le bataillon Danloy assurait la position en arrière des 27 et 3 Ch. A. qui tenaient Vinkl, et il devait protéger leur repli le 27. Il conserva sa position sur le Pouckesbeek jusque dans la nuit du 27 au 28, après un combat violent à bout portant, au GP et à la mitrailleuse dans les champs de blé bordant la rivière.

Le major Danloy fut cité à l'ordre du jour de la 1 D. Ch. A. et reçut la Croix de guerre 1940 avec lion de vermeil, pour : « Chef de Bataillon de haute valeur, a montré au cours des combats incessants livrés du 10 au 28 mai 1940 les plus belles qualités de bravoure et d'énergie ; a rempli avec succès toute les missions qui lui ont été confiées ».

Retour de cinq années de captivité en Allemagne, le major Danloy fut mis à la tête du 3<sup>e</sup> Corps de Forestiers en janvier 1946. Il fut promu lieutenant-colonel en mars 1947 et mis à la retraite en juillet, étant en même temps nommé colonel de réserve. Il fut cependant maintenu en activité jusqu'à la dissolution des Forestiers en mars 1949. Il fut nommé peu après général-major honoraire.

4

ŒUVRES DE GUERRE

On se réjouit dans les milieux anciens combattants, que le projet dit « de restructuration » des œuvres de guerre ait été renvoyé aux calendes grecques (De grâce, qu'aucun... Bédouin ne veuille voir dans cette expression une prise de position en faveur du régime militaire d'Athènes). Non pas que nous considérons qu'il n'y ait pas, dans ce domaine, des adaptations à effectuer, certaines coordinations ou rationalisations à assurer. Et pour commencer qu'on supprime le Conseil supérieur et le Bureau permanent qui ne servent à rien.

Ce qui est le plus formellement condamnable est la méthode à laquelle ont eu recours le ministre de la Santé publique et ses conseillers, dans l'administration et hors de celle-ci, tramant dans l'ombre une véritable conspiration contre l'ONIG et l'ONAC — dans des buts inavoués mais dévins et même subodorés — sans même consulter les associations patriotiques, sans prendre l'avis de personnes compétentes, sans se pénétrer des rouages des œuvres, de leur mission et de leur esprit.

Il est des partisans convaincus d'une fusion ONAC-ONIG, parfaitement honorables et désintéressés, dont l'opinion mérite certes considération. Il paraît avéré, par exemple, qu'à l'échelon des provinces et des régions, un bureau unique, et sans doute aussi un secrétariat unique, seraient de nature à faire gagner beaucoup de temps aux protégés, et constitueraient des économies budgétaires.

Au plan national cependant, il faut tenir compte des différences fondamentales de nature et de structure. Le législateur a confié, à l'ONIG notamment, certaines tâches bien déterminées, dont l'exécutif s'est déchargé sur elle, et qui vont au-delà de l'assistance sociale : soins médicaux et pharmaceutiques, prothèses, rééducation, etc... La séparation des patrimoines ne représenterait pas une garantie suffisante du respect des droits légaux. Ce sont là des raisons de réserve ou d'opposition qui n'ont rien à voir avec l'attachement de certains à des mandats ou à des privilèges.

Il faudrait aussi faire la preuve que la fusion réduirait réellement les frais de fonctionnement au total. Nous en doutons. Et puis, pourquoi se jeter d'abord sur les œuvres de guerre qui sont des modèles de gestion prudente, où les frais généraux sont fort limités, surtout par rapport à de nombreuses autres institutions émergeant au budget de l'Etat. Que l'on commence par porter le fer là où règne une véritable gabegie des deniers publics...

LE GROUPE G

Nous avons eu le privilège d'assister, le 26 novembre 1967, à la cérémonie académique célébrant le vingt-cinquième anniversaire du Groupe G, association de résistants, noble par excellence.

Fondé en novembre 1942 à l'Université libre de Bruxelles, le Groupe G avait pour principal objectif le sabotage des moyens de communication. Il fut, comme le rappelait le Premier ministre, « le plus anonyme, le plus secret des mouvements d'action clandestine ». Le plus efficace aussi. Qu'il suffise de rappeler que dans la nuit du 15 au 16 janvier 1944, il mit hors service toutes les lignes à haute tension sur l'ensemble de notre territoire. Sur ses trois mille membres, environ 20 p.c. ont perdu la vie au service du pays : fusillés, décapités, pendus, abattus en action, morts en camps de concentration.

Le Groupe G se distinguait particulièrement par son absence d'esprit militaire, et même de hiérarchie. Il comptait d'éminentes personnalités, les unes et les autres venues de tous les horizons idéologiques et sociaux, et chacun œuvrait à sa place et selon sa compétence.

Le Groupe fit perdre des millions d'heures de travail à l'occupant. Un certain nombre de Chasseurs Ardennais ont milité dans ses rangs, et nous sommes heureux de leur en rendre ici témoignage.

Pourquoi cette dénomination G ? Elle vient tout simplement de son nom de code, « Gaby ».

La séance commémorative, qui s'est tenue à l'ULB, s'est distinguée par sa haute dignité, animée du souci de perpétuer l'esprit de la Résistance, de rappeler aux membres du Groupe G, comme le disait leur commandant national, qu'ils ont formé « une sorte d'aristocratie de la Résistance ».

LA PETITE REINE DES ARMEES

Certains « motorisés » ne cachent pas leur dédain et ne dissimulent pas non plus un sourire ironique quand on rappelle qu'en 1940, la plupart des unités de Chasseurs Ardennais étaient « vélocipédisées », et même quand on ajoute que la bicyclette rendit des services considérables, en raison de sa mobilité, de la possibilité qu'elle offrit de transporter des poids considérables, et enfin parce qu'elle nécessitait, pour seul carburant, les muscles du pédaleur.

Il n'y a pas longtemps, la revue officielle française de la Défense nationale posait la question suivante : « Existe-t-il un moyen de transport supportant dix fois son poids, multipliant par trois ou quatre la vitesse de déplacement et le rayon d'action d'une troupe, silencieux, discret, ne nécessitant ni ravitaillement ni technicien attentif, et enfin, dont le prix soit inférieur à l'équipement de son utilisateur ? » Eh bien, cet engin exceptionnel existe : c'est le vélocipède militaire. Et de rappeler le rôle considérable, pour ne pas dire essentiel, que joue la bicyclette dans la guerre du Vietnam. C'est à elle, déjà, que les troupes du général Giap doivent d'avoir battu les Français à Dien-Bien-Phu. Et aujourd'hui, c'est encore la bicyclette qui impose les plus lourds soucis à la première puissance militaire du monde, au point que le président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis, le célèbre M. Fulbright, suggérerait dernièrement que l'aviation américaine, pour gagner la guerre, devrait s'attaquer aux bicyclettes plutôt qu'aux ponts, aux ports, aux bateaux, aux usines, etc... Mais comment voulez-vous qu'une armée qui ne se déplace qu'en avion et en hélicoptère aille s'intéresser à de minuscules vélos qui sont cependant le meilleur auxiliaire des combattants du Nord-Vietnam ?

Que voilà cependant une belle réhabilitation pour nos braves vélos qui nous ont rendu tant de services. Il est vrai que certains, en France, prônent le rétablissement d'unités à cheval. Sans doute qu'après la prochaine guerre atomique, on en revendra aux chars à bras.

Albert HUBERT, président national.

LE LIEUTENANT - COLONEL BORBOUX

a remis le commandement du 3 Ch. A. au major Derille

La cérémonie de remise de commandement au 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais s'est déroulée le 26 octobre dernier au parc communal de Vielsalm. Un public très nombreux s'était rassemblé afin de témoigner sa grande sympathie au vaillant lieutenant-colonel Borboux qui a appartenu au bataillon pendant seize années et est, de longue date, adopté par toute la population. Le colonel Borboux a été affecté au Q-G du 1<sup>er</sup> Corps en Allemagne, mais sa famille continuera de résider à Vielsalm.

Nous sommes obligés de limiter la citation des personnalités tant elles étaient en grand nombre.

Côté militaire : le général-major Danloy, aide de camp du Roi et commandant de la 3<sup>e</sup> circonscription militaire; le général-major Champion, adjoint au chef de l'Etat-Major général; le général-major Wagner, commandant opérationnel des Forces de défense de l'Intérieur; le colonel Remienne, commandant militaire du Luxembourg; le colonel BEM Legrand, commandant de Brigade; le colonel Sanders, attaché militaire américain en Belgique.

Côté civil : MM. Lion, commissaire d'arrondissement, représentant le gouverneur; la province, Remacle, bourgmestre de Vielsalm; Hoen, commissaire d'arrondissement de Verviers-Malmédy; Poncelet, procureur du Roi à Marche-en-Famenne; André, juge de paix; l'abbé Pechon, curé-doyen.

La Fraternelle était largement représentée et l'on avait établi une tribune spéciale pour les anciens : MM. Hubert, président national; Didier, 1<sup>er</sup> vice-président et président de la section de Bastogne; Piedheuf, vice-président et président de la section de Liège; Robert, secrétaire national; François, président du Brabant; Grisar, vice-président et Secrétaire, président de la sous-section de Molenbeek; André et Ricaille, président et secrétaire de la section de Houffalize; Devoghel, administrateur national et Durou, secrétaire de la section de Liège, et bien entendu, la section de Vielsalm, avec le président Catin, le vice-président Remacle, le secrétaire Schmitz, le trésorier Goosee, etc...

Le 3<sup>e</sup> Ch.A. étrennait une nouvelle mascotte, en la personne d'un petit marcessin de deux mois, remuant en diable, qui sait déjà marquer sa préférence et sa réprobation pour certains airs de musique, et qui sautille comme un petit rat lors des lies. « POMPON » trône toujours à la caserne, mais il est devenu grognon et expansif à tel point qu'on ne peut plus l'habiller en public.

La remise de commandement s'est faite suivant le rite traditionnel, marquée cependant par une intense émotion née de la prenante allocution du lt-col. Borboux, de son ultime revue du bataillon et de son geste improvisé, demandant à gagner la tribune des anciens plutôt que la tribune d'honneur. « Je suis heureux et fier de passer dans vos rangs » a-t-il dit.

Il y eut ensuite au mess des officiers une réception endiablée dont l'animateur principal fut encore le col. Borboux. Auparavant, il y avait eu plusieurs discours, notamment du commandant en second, le major Koeune; avalanche de cadeaux, des fleurs pour Mme Borboux. Un échecrin de la ville de Charleroi avait apporté un souvenir pour le nouveau chef de Corps, et Mme Derille fut également fleurie. On chanta la marche des Chasseurs Ardennais, « Pays de Charleroi » et de nombreux autres airs wallons.

La carrière du lieutenant-colonel Borboux...

Nos lecteurs seront fort intéressés à ce que nous retracions ici les grandes lignes de la carrière de celui qui fut, pendant tant d'années, l'âme du 3<sup>e</sup> Ch.A. Comme le proclamait le président de la Fraternelle, le 26 octobre, si le lt-col. Borboux n'était pas encore parmi nous en mai 1940, il a depuis lors mérité mille fois de l'avoir été.

Servais Borboux est originaire de Limbourg, au pays de Verviers. Deux mois avant l'agression du 10 mai 1940, alors qu'il venait de terminer ses humanités, il entra comme candidat officier d'active à la compagnie école du 4<sup>e</sup> Carabiniers. Envoyé en France avec les troupes à l'instruction, il fut fait prisonnier de guerre, mais libéré en 1941 comme étudiant militaire. Evidemment, un homme ardent comme lui devait immédiatement s'engager dans la Légion Belge qui devait devenir plus tard l'Armée Secrète. Arrêté en 1943, il fut longtemps au secret à la prison de Saint-Léonard à Liège, que devait connaître de nombreux Chasseurs Ardennais, notamment la plupart des dirigeants du S.S.Ch.A. Puis, ce fut le calvaire des camps de concentration. Il y résista, car il est dur... comme la pierre à aiguiser de Vielsalm (Ne voyage-t-il pas dans l'hiver ardennais, en vareuse et voiture décapotable ?).

Peu après sa libération en avril 1945, il reprit du service, étant devenu officier, au 3<sup>e</sup> Fu. Il fut grièvement blessé au cours d'un exercice en 1946 et dut être amputé de la totalité du bras gauche. On le transféra à l'administration... c'était le défi. L'année suivante, il demandait à entrer à l'Ecole Militaire où il mit un point d'honneur à accomplir toutes les prestations physiques; bien mieux, pour prouver qu'on peut être mutilé et quand même se comporter en homme... Intégral, pourvu qu'on en ait la volonté, il passa brillamment le brevet de parachutiste.

« ON » avait compris et... on l'envoya comme capitaine aux Chasseurs Ardennais. Le glorieux 3<sup>e</sup> Ch.A. venait d'être reconstitué à Vielsalm; il y occupa successivement tous les postes : commandant de compagnie, à la tête notamment de l'unité qui rétablit l'ordre au Rwanda en 1960; S3; devenu major, il fut commandant en second, puis en août 1965, alors qu'il avait été promu lieutenant-colonel quelques mois plus tôt, commandant du bataillon. Il devait s'y distinguer de la manière que l'on sait, laissant de ses seize années passées au 3<sup>e</sup> Ch.A. un souvenir incomparable.

... et de son successeur, le major Derille

Le nouveau chef de Corps est né à Bruges en 1923, dans une famille de militaires. Il était candidat à l'examen d'entrée à l'Ecole militaire en 1940. Militant très vite dans la résistance, il fit notamment partie de la « Witte Brigade - Fidèle », sous les ordres du colonel Louette, dans la région d'Anvers. Il dut vivre dans la clandestinité à partir de 1943. Promu officier de la résistance, il participa à toutes les opérations de la Witte Brigade en Flandre orientale et sur la rive gauche de l'Escaut. A la libération, il passa dans l'armée nouvelle avec une partie de ses hommes et fut nommé sous-lieutenant auxiliaire en mars 1945. De 1949 à 1952, il suivit les cours de la promotion toutes armes de PERM. Après quoi, il fut au Congo jusqu'en 1960. Rentré au pays, il fut affecté comme instructeur à la section Afrique de l'Ecole d'Infanterie à Arlon. Après un court passage au 1<sup>er</sup> Carabiniers, il fut promu major en septembre 1963 et renvoyé au Congo jusqu'en 1966, dans le cadre de l'assistance technique. Puis en septembre, il fut désigné comme commandant en second du 2<sup>e</sup> Chasseurs à pied à Charleroi.

Le major Derille sera proposé pour le grade de lieutenant-colonel en 1968.

Quelques jours auparavant, notre section de Vielsalm avait fêté le lt-col. Borboux en un dîner organisé à Grand-Halleux, au cours duquel fut remise au commandant du 3 Ch.A. une réduction de notre sanglier de Martelange. Sur notre photo, de g. à dr., au 1er rang : M. Catin, président de la section; Mme Borboux et le colonel; au 2d rang : MM. G. Remacle, vice-président; A. Léonard et J. Haidon, délégués de l'Erneu; E. Goosee, trésorier; G. Schmitz, secrétaire.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



# Les droits des combattants 1940-1945

## Nouvelles mesures en faveur des invalides et des veuves de guerre

Le gouvernement a déposé un projet de loi non encore voté au moment où nous écrivons, et qui ne sera sans doute pas avant la fin du mois de janvier au moins, projet qui prévoit de nouvelles dispositions en faveur des victimes du devoir patriotique. Nous le résumons ci-après, en insistant sur deux points :

- il s'agit de propositions, c'est-à-dire que le projet en question est susceptible d'amendements lors des discussions au Parlement;
- lorsque le projet ne prévoit pas d'automatisme, mais oblige à faire une demande, il faut attendre la publication de la loi au Moniteur belge, et il ne sert à rien d'introduire, avant cela, la moindre requête : elle sera renvoyée à son expéditeur.

## 1) Pensions des invalides de guerre

En dehors des augmentations résultant de la hausse du coût de la vie, les pensions des invalides de guerre et les allocations connexes (tierce personne, amputation, etc...) ont bénéficié d'une augmentation exceptionnelle de 7,5 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1966, en vue de remédier à leur dépréciation. Deux nouvelles majorations du taux de base, résultant de la loi du 29 mars 1967, vont intervenir :

- 2 % rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1967;
- 2,5 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1968.

Cela signifie que le taux de base, actuellement à l'indice 107,5, sera porté respectivement à 109,5 et à 112. Cette disposition vise les invalides de la guerre 1914-1918 et 1940-1945, ceux de la mobilisation 1939-1940, les démineurs, les invalides de Corée, et les victimes des événements du Congo bénéficiant de la loi du 6 août 1962.

## 2) Suppression de l'article 9 § 2

Les réductions pour demandes tardives, en application de l'article 9 § 2 des lois sur les pensions d'invalidité, seront supprimées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1968. De quoi s'agit-il ?

La législation sur les pensions de réparation prévoit que les demandes peuvent être introduites sans limitation de délai, alors que pour la guerre 1914-1918, un dernier délai était fixé au 31 décembre 1928, sauf certains cas particuliers. En contrepartie de la suppression d'un délai, les candidats-invalides 1940-1945 et assimilés se sont vu parfois appliquer une pénalisation, c'est-à-dire la retenue d'un certain pourcentage en cas

de demande tardive. Il n'y a aucune restriction pour les blessures et accidents ayant fait l'objet de documents étiologiques dans une formation sanitaire, ni pour les traumatismes résultant de sévices exercés par l'ennemi et constatés dans un court délai. En revanche, pour les autres, et cela visait essentiellement les maladies, lorsqu'il y avait introduction de demande plus d'un an après la promulgation de la loi ou après le fait dommageable, on a appliqué des réductions forfaitaires tenant compte, d'une part, de l'âge du requérant, et d'autre part, du temps écoulé. Cette réduction était appliquée pour chaque invalidité reconnue.

Exemples. Un demandeur avait 31 ans au moment du fait dommageable; il a introduit sa demande moins de cinq ans après les délais, il se voyait retrancher de chaque invalidité 5 %; pour moins de dix ans, 10 %; pour moins de quinze ans, 15 %; au-delà, 20 %. Pour un autre, qui avait 40 ans au moins, les réductions correspondantes s'établissaient à 15, 20, 25 et 30 %.

C'était ce qu'on appelait l'article 9 § 2, et ce sont ces réductions-là que le gouvernement se propose de faire supprimer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1968.

Il y avait aussi (article 39 § 4) des réductions quand une demande d'aggravation était introduite plus de dix ans après la première demande de pension. Ces réductions ont été déjà supprimées par la loi du 7 juillet 1964.

### Remarque importante

La suppression des réductions n'est pas automatique. Il faudra introduire une demande par lettre recommandée à la poste et adressée au ministère des Finances, administration des Pensions, 136, rue Royale, Bruxelles 1; y rappeler le numéro du dossier qui figure sur la décision de pension ou sur l'attestation d'invalidité (dans les 400.000 ou les 500.000).

Attention : la suppression des réductions, aussi bien pour l'article 9 § 2 que pour l'article 39 § 4, prend fin le premier jour du mois au cours duquel la demande est introduite. Une disposition particulière pour la nouvelle suppression 9 § 2 : il sera mis fin aux réductions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1968, si la demande est introduite dans les trois mois suivant la publication du Moniteur de la nouvelle loi.

## 3) Statut des P.P.

On sait que les prisonniers politiques remplissent certaines conditions, et notamment au moins un an de captivité en déportation ou à Breendonck, ou six mois au moins de captivité ininterrompue à Breendonck, se sont vu octroyer une invalidité forfaitaire supplémentaire de 10 % comme séquelle concentrationnaire. Le projet de loi rectifie certaines anomalies et lacunes concernant notamment ceux qui n'ont pas été arrêtés en Belgique ou certains cas d'interruption. Pour tous détails, s'adresser à son association de prisonniers politiques ou, le cas échéant, au président de la Fraternelle.

## 4) Veuves et orphelins

Le projet gouvernemental décide d'établir un rapport constant entre le taux

de la pension des veuves et orphelins de guerre et de celle des invalides de guerre. La pension de veuve représentera désormais 60 % de celle de l'invalidé à 100 %, bénéficiaire du statut des plus grands mutilés; elle variera en même temps que la pension des invalides.

Cette heureuse décision met fin à une situation irritante qui résultait notamment du fait que l'on revalorisait tantôt les pensions des veuves, tantôt celles des invalides.

Tenant compte des nouvelles majorations des pensions d'invalidité de 2 et 2,5 %, les pensions de veuve seront revalorisées de 4,22 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1967 et de 6 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1968. Soulignons que cette mesure concerne uniquement les pensions des veuves mariées avant le fait dommageable et que, d'autre part, le rapport actuel avec les pensions entières sera maintenu pour les pensions réduites en raison de certains éléments étrangers. Ces pensions seront donc augmentées comme les pensions entières.

## 5) P. G.

Les œuvres sociales des prisonniers de guerre se verront remettre le reliquat du crédit relatif à la dotation du P.G.

A.H.

## Paiement et acquisition des pensions et rentes

Certains cas s'étant présentés récemment parmi nos membres, notre administrateur, le colonel Borgniet, nous demande de rappeler les dispositions légales applicables en matière de paiement et d'acquisition des pensions et rentes de guerre (chevrons de front, combattant, captivité, etc...). Légalement (arrêté royal du 2 juin 1933), les pensions de guerre sont payées au début du trimestre, mais ne sont acquises que par mois, sauf pour les PGMI 1914/1918 où l'acquisition est faite par trimestre (ceci ne vaut donc pas pour les PGMI 1940/1945).

Toutefois, un arrêté royal du 22 février 1935 a supprimé la récupération d'un ou des mois restants quand la pension a été perçue. Cela signifie que si un invalide ou un titulaire de rente vient à décéder dans les premiers jours d'un trimestre et qu'il a déjà touché son chèque, la veuve ne doit rien rembourser; en revanche, si le montant du chèque n'a pas été perçu, la veuve devra renvoyer ledit chèque à la Caisse nationale des pensions de guerre, et elle recevra un nouveau chèque concernant uniquement le mois ou les mois où l'invalidé était encore en vie. Moralité : ne pas tarder à percevoir le montant des chèques.

Il va de soi que dans le cas où une pension a été acquise pour un trimestre, la pension éventuelle de la veuve prendra cours, au plus tôt, le premier jour du trimestre suivant.

Rappelons, à cet égard, que les rentes de la guerre 1940/1945 sont payées uniquement aux titulaires et qu'il n'y a pas de réversion sur les veuves.

## Augmentation des pensions de guerre suite à la hausse de l'index

L'index des prix de détail ayant dépassé, deux mois consécutivement, le nouveau plafond fixé, les pensions des invalides, veuves de guerre et ascendants ont été augmentées de 2,5 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1968.

Précisons, à cet égard, que chaque fois que les rémunérations des agents des services publics sont relevées à cause de la hausse du coût de la vie, les pensions de guerre suivent le même sort.

## Cumul des rentes de combattant et de captivité

Nous rappelons encore qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1968, on peut totaliser les périodes pour les rentes de combattant et de captivité. Cela est devenu possible parce que depuis cette date, la rente de captivité, initialement de 250 francs par semestre, a atteint, par étapes, le niveau de la rente du combattant, c'est-à-dire 500 francs par semestre.

L'intérêt de cette possibilité de totaliser les périodes est qu'elle permet parfois d'atteindre le minimum d'un semestre, ou parfois, d'obtenir un semestre en plus.

### Exemples :

- Un Chasseur Ardennais a fait les dix-neuf jours, puis il a été PG ou PP pendant cinq mois et quinze jours. Précédemment, à 55 ans, il n'avait droit à aucune rente puisqu'il n'atteignait pas six mois; désormais, en totalisant les périodes de combattant et de captivité, il obtient six mois et trois jours et peut donc prétendre à une rente d'un semestre.
- Un autre Chasseur Ardennais a été prisonnier de guerre un an et deux mois; sa participation à la campagne de mai 1940 et à la Résistance lui donne, en outre, deux ans et deux mois. Précédemment, il avait droit, d'un côté, à 55 ans, à une rente de deux semestres, et de l'autre, de quatre semestres; il perdait les reliquats puisque aucun n'atteignait au moins trois mois. Désormais, il pourra totaliser les reliquats de deux mois chacun, ce qui lui donnera droit à un semestre en plus.

Comme pour la suppression des réductions, il faut, pour bénéficier de cette nouvelle disposition, introduire une demande au ministère des Finances, administration des Pensions, 136, rue Royale, à Bruxelles 1. La prise de cours s'établira au 1<sup>er</sup> janvier 1968 pour celui qui avait 55 ans avant cette date et qui aura introduit sa demande avant le 31 mars 1968; pour les autres, elle se situera le premier jour du mois suivant l'introduction de la demande.

Soulignons en passant l'incohérence de l'administration des Pensions dans ces problèmes de prise de cours. Pourquoi, pour les pensions d'invalidité, fixer le 1<sup>er</sup> du mois au cours duquel la demande est faite, et pour les rentes, le 1<sup>er</sup> du mois qui suit l'introduction de la demande ?

## PROCEDURE

C'est l'Administration des pensions (Ministère des Finances) qui statue sur pièces, en ce qui concerne l'octroi des rentes de combattant et de captivité. Il n'existe pas de commission d'appel. Les ayants droit qui croiraient être victimes d'une erreur ou d'une omission peuvent s'adresser à l'Administration qui examinera leur cas. S'ils ne sont pas satisfaits, il leur est toujours loisible de se pourvoir devant le Conseil d'Etat ou devant les tribunaux civils, selon la nature du litige.

## ANOMALIES

Le colonel BEM Borgniet a attiré notre attention sur un certain nombre d'anomalies contenues dans la loi du 29 mars 1967 qui a notamment étendu le bénéfice de la rente du combattant à un grand nombre de nouveaux bénéficiaires :

- nous avons déjà relevé l'anomalie en vertu de laquelle le bénéfice de la rente est limité aux hospitalisations entre le 10 et 28 mai 1940. Il y aurait lieu de compter toutes les hospitalisations pour blessures et maladies entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945, pour autant que les intéressés se soient vu reconnaître une pension de réparation de ce chef. Il faudrait aussi compter les congés de convalescence, de repos et de maladies, régulièrement inscrits comme services de guerre sur la Carte des états de services;
- on a oublié aussi, apparemment, les militaires ayant effectué du service en France jusqu'au 26 juin 1940;
- idem pour les démineurs en service actif, sous commandement militaire belge, après le 28 mai 1940.

## DISTINCTIONS HONORIFIQUES AUX GRANDS INVALIDES DE GUERRE

Les grands mutilés de guerre et assimilés de la guerre 1940-1945 sont moins bien traités que leurs aînés de 1914-1918, en matière de promotions dans les ordres nationaux en ce sens qu'ils ont reçu deux rangs de moins.

L'affaire est demeurée durant de longues années au point mort. C'est notre président qui l'a relancée en faisant inscrire cette régularisation dans les revendications prioritaires du Comité de contact des associations patriotiques. Elle a été acceptée par le Conseil des ministres en date du 29 juillet 1966. Depuis lors, intervention a été faite à plusieurs reprises, par nos soins, auprès du ministre de la Défense nationale afin qu'il prescrive à ses services les mesures d'exécution voulues. M. le Ministre Poswick a adressé dernièrement à ce sujet, à notre président, la lettre suivante qui fait présager une solution très prochaine :

Bruxelles 1, le 31 octobre 1967.

N<sup>o</sup> MDN 18508

Mon cher Président,

Faisant suite à votre lettre du 28 août 1967, j'ai l'honneur de vous informer que par lettre du 20 septembre 1967, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères a marqué son accord pour que les PGMI de la guerre 1940-45 et de la campagne de Corée soient mis au même niveau que ceux de la première guerre mondiale au moyen d'une « promotion spéciale ».

Afin de permettre l'application de la nouvelle mesure, mes services établissent un rapport sollicitant, au préalable, l'approbation royale.

Il s'agit d'un nouveau pas franchi vers la solution de problèmes que vous défendez avec beaucoup d'ardeur et de dignité.

Veuillez croire, mon cher Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

(s.) Ch. POSWICK.

A Monsieur Albert HUBERT, Président de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, 59, rue Gabrielle, BRUXELLES 18.

## Port des distinctions honorifiques par les mères et veuves de guerre

Des dispositions légales différentes autorisent certaines personnes, en principe mères ou veuves de guerre, à porter des distinctions honorifiques décernées à leurs enfants ou époux, de leur vivant ou à titre posthume. Un projet de loi vient d'être déposé afin de les uniformiser.

- Selon la loi du 17 mars 1920, les mères des militaires et des Belges attachés aux services de renseignements, morts pour la patrie, peuvent porter les distinctions de leurs fils, posthumes ou non. Cette disposition vaut pour les deux guerres et vise uniquement les mères, répétons-le.

- D'après la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948, les distinctions honorifiques accordées à titre posthume aux résistants par la presse clandestine peuvent être portées, surchargées d'une barrette, par la veuve, ou à défaut la mère ou à défaut le père.
- Dispositions identiques à la précédente pour les ayants droit de prisonniers politiques, mais *uniquement* pour la Croix du PP (Lois coordonnées par l'arrêté royal du 16 octobre 1954).

Quand le projet sera devenu loi, le droit de porter les décorations sera accordé à toutes les mères et veuves, ayants droit de quelqu'un dont l'acte de décès porte en marge « Mort pour la Belgique » (et non plus « mort pour la patrie »), emportant surcharge d'une barrette en émail noir. Le droit est supprimé pour l'avenir aux pères. Il est maintenu à ceux qui en avaient le droit au moment de la promulgation de loi, de même que sont maintenus les autres droits acquis.

# Le 6<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais sur la Lys

par le général J. E. De Smedt commandant le régiment en 1940

Suite et fin du rapport succinct relatant les événements auxquels a participé le 6<sup>e</sup> régiment de Chasseurs Ardennais, du 24 au 27 mai 1940, dans le sous-secteur Grammene-Gottem.

Entre-temps, le commandant du régiment a prescrit la constitution d'un front continu jalonné par : au Casino-cabaret (protection du flanc droit) — fermes sud-ouest de Terdonck — le Mandelbeek jusqu'à son confluent avec la Lys — la Lys, à laquelle s'accroche encore le II/6 Ch. A., jusqu'au pont du chemin de fer, ce dernier compris — Verlorenhoek.

Sur ce nouveau front étiré au-delà de 5 km, ne disposant plus d'aucune réserve, le régiment tient jusqu'à midi. Le commandant du III (major Le Roi) organise la défense des fermes de Groot et Klein Terdonck, et bloque toute tentative de l'ennemi de s'en approcher. Il ne peut cependant pas empêcher — il ne s'en est dit le reste même pas rendu compte — que des infiltrations se produisent entre son bataillon et le II/6 Ch. A., à la faveur des couverts bordant le Mandelbeek. Ces infiltrations menacent bientôt de prendre le II et le III à revers, et à 13 h. 10, le commandant du régiment est forcé d'ordonner un nouveau repli sur la ligne Casino-cabaret - Wortzergem - Paine où l'on se raccorde au deuxième échelon du régiment, tenu par la 7<sup>e</sup> Cie/17. Sur cette nouvelle position, le régiment résiste jusqu'à 15 h. moment où lui parvient l'ordre de repli de la Division.

Le décrochage des unités se fait avec ordre, sous les feux denses de l'ennemi qui occupe les fermes Petuelle et Terdonck. Un premier point de destination est donné sur la grand-route de Deinze à Tiel, entre les Bnes 10 et 12.500, où le commandant du régiment donne, à 17 h. environ, des ordres pour l'occupation de la position de De Flesch, au second échelon de la division. Les positions sont prises avant la tombée de la nuit : le I Bon à droite, de part et d'autre de la Bne 11.500 vers De Flesch, en liaison à droite avec la III/21, et à gauche, au Hullebeek, avec la II/6 Ch. A. qui, à sa gauche, est en liaison avec le 5<sup>e</sup> Ch. A. La lisière extérieure est établie à 300 m environ, au nord de la route Deinze-Tiel. Le II/6 Ch. A., fortement ébranlé, est établi en réserve, de part et d'autre du Hullebeek, à 400 m S.E. de De Flesch.

## JOURNEE DU 27 MAI

A l'aube, les unités occupent leurs positions. Elles sont bientôt assaillies par des tirs intermittents de l'artillerie et par des attaques de l'aviation ennemie.

Le 44<sup>e</sup> Ligne, en premier échelon de division, est fortement attaqué et cède du terrain. Dès 13 h. 30, le II/Ch. A. (major Pelzer), puis à 13 h. 50, le I/6 Ch. A. (major Mathieu), se trouvent en premier échelon et subissent l'assaut allemand. Les unités font vaillamment face et empêchent toute progression ennemie. Sur la grand-route de Tiel, une colonne allemande, précédée de prisonniers belges portant des drapeaux blancs, est prise sous le feu de nos Mi et dispersée.

Jusqu'à 16 h. 30, l'ennemi est tenu en respect. Mais à droite, le III/21 débordé, et ayant subi de fortes pertes, doit céder, découvrant le flanc du régiment. Des éléments du III/6 Ch. A. sont portés vers De Flesch pour couvrir le régiment en direction de Tiel. Les Mi, de la 3<sup>e</sup> Cie (Lt Schmitz) s'en donnent à cœur joie sur l'ennemi qui progresse dans le quartier abandonné par la III/21.

Le II/6 Ch. A. est, lui aussi, fortement pressé. L'intervention personnelle du commandant de bataillon, le major Pel-

zer, y maintient tout le monde en place, malgré l'action déprimante de l'artillerie ennemie et... de notre propre artillerie qui, pendant une quinzaine de minutes, envoie des coups dans nos lignes.

Mais la situation s'est fortement aggravée sur l'ensemble du front de la division (chute d'Aarsele et Tiel, d'où l'ennemi progresse en direction de De Flesch), et à 15 h. 50, ordre est donné au régiment de se replier au nord du Capellebeek (sud de Schulferscapelle).

## Notes de la Rédaction du Bulletin

1) L'ordre de bataille du 6<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais a paru dans le n° 3 de notre bulletin (avril-mai 1947).

2) Nos lecteurs consulteront avec intérêt un article paru dans « Le Chasseur Ardennais » n° 1 de 1954, où l'on donnait en traduction des extraits de journaux allemands de 1940 écrits à la gloire du commandant d'un régiment bas-saxon, à l'occasion de la remise, par Hitler lui-même, de la « Ritterkreuz ». Cet officier supérieur était celui qui était chargé de s'emparer de Gottem et de Dentergem. Les récits des journaux allemands témoignent de l'acharnement avec lequel les Chasseurs Ardennais ont défendu leurs positions, et ils constituent un hommage indirect à la vaillance des soldats des 6 et 4 Ch. A.

3) Avant le 10 mai, le 6<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais avait été amputé d'une compagnie de fusiliers qui n'a pas été remplacée. Dans la suite, un ordre de la Division prescrivait d'envoyer le Bon Cy (I) au Quesnoy (France) a été annulé, alors qu'il avait déjà reçu un commencement d'exécution : la 2<sup>e</sup> Cie était déjà partie et n'a pas été récurée.

4) Le bourgmestre de Gottem a signalé, en 1940, qu'il avait relevé, sur le territoire de sa commune, 992 tombes allemandes pour 62 tombes belges concernant, pour la plupart, des Chasseurs Ardennais.

5) Nos lecteurs seront sans doute intéressés à savoir ce que sont devenus un certain nombre d'acteurs du combat de Gottem. Il nous est évidemment impossible de citer tout le monde : nous nous sommes attachés seulement à quelques-uns des officiers les plus connus, ou qui sont demeurés en contacts suivis avec la Fraternelle.

- Le chef de Corps, le lieutenant-colonel De Smedt en 1940, promu après la guerre général honoraire est retraité à Huy; il était sérieusement malade II y a quelques semaines.

- Le major Mathieu, commandant du I, colonel e.r., est décédé en 1966.

- Le commandant du II, le major Maurice Pelzer, fut, dès la création, vice-président du Service Social du Chasseur Ardennais : il joua un rôle très actif dans la Résistance, au sein de ce qui devait devenir l'Armée Secrète. Arrêté par les Allemands en mai

A 17 h., le repli s'amorça sous le feu ennemi. La 3<sup>e</sup> Cie constitue la tête d'arrière-garde dans le quartier du I et effectue, à son tour, le repli sous un feu intense d'artillerie et d'infanterie; elle a subi de lourdes pertes. La II, également au contact étroit avec l'ennemi, décroche péniblement et, par Westhoek, gagne la région de Schulferscapelle.

A la suite de ces opérations, le 6<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais est cité à l'Ordre du jour de l'Armée, en date du 27 mai : « Pour sa magnifique conduite au cours des opérations de la défense de la Lys, pendant les journées des 24, 25 et 26 mai. A accompli ponctuellement la mission qui lui était confiée, sous le bombardement intense de l'artillerie et de l'aviation ennemies ».

1943, il est mort glorieusement au camp de concentration de Gross-Roonen en 1944.

- Le major François Le Roi, commandant du III, qui habitait Rochefort, fut directeur du home d'Eprave du SS. Ch. A. Résistant très actif, il fut notamment commandant de la Légion belge, anctère de l'A.S., pour la province du Luxembourg. Arrêté lui aussi en mai 1943, il est, comme son ami le major Pelzer, décédé à Gross-Roonen.

- Le commandant de la 1<sup>e</sup> Cie, le lieutenant de réserve Marcel Tacheny, était secrétaire provincial de Liège du SS. Ch. A. Il a disparu, lui aussi, dans les camps de concentration nazis.

- Un de ses chefs de peloton, le lieutenant Louis Godet, est aujourd'hui colonel B.E.M. et il a commandé le 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais de 1963 à 1965.

- Le lieutenant Frans Hoosenans, devenu par la suite capitaine-commandant de réserve, qui fut chef de peloton à la 3<sup>e</sup> Cie puis commandant à la 2<sup>e</sup> Cie à partir du 19 mai, est directeur général des services administratifs et financiers de la RTH BRT.

- Un chef de peloton de la 4<sup>e</sup> Cie, le lieutenant de réserve F. Philippart, instituteur à Dinex (Mont), est vice-président de notre section Houffal-La Roche.

- Le lieutenant K. Moiny, de la 5<sup>e</sup> Cie, est lieutenant-colonel; il appartient à l'Etat-major des Forces de défense de l'Intérieur. Nos lecteurs ont pu le voir au premier rang de nos photographes sur la cérémonie de Temploux.

- De l'Etat-major du III, le lieutenant Eug. Ollmar est instituteur retraité à Vielsalm.

- Le lieutenant Jean Goffart, de la 8<sup>e</sup> Cie, est capitaine-commandant retraité.

- Le commandant de la Kethule, de la Cie 47, est décédé.

- Enfin, nous avons gardé pour la bonne bouche le commandant Lacroix, ancien du 10 Li en 1914. Le glorieux commandant de la 9<sup>e</sup> Cie est major honoraire et il habite Autre-Eglise. On le retrouve à toutes nos manifestations, toujours plein d'allant comme s'il était le plus jeune.

# Chasseurs Ardennais tombés à Gottem et dans les communes environnantes

D'après les indications fournies par le ministère de l'Intérieur, soixante-deux soldats belges appartenant pour la plupart aux 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> régiments de Chasseurs Ardennais furent inhumés à Gottem, après les combats de mai 1940.

Dans les mois qui ont suivi les hostilités, cinquante corps furent repris par les familles, de même que trois autres en 1946-1947. Dans le courant de 1942, on avait procédé à des exhumations aux fins d'identifier les corps qui n'avaient pas encore été repris par les familles. Les dépouilles furent groupées au cimetière communal de Gottem. C'est lors de l'accomplissement de cette formalité que fut constatée une erreur. En effet, un Chasseur Ardennais était enterré sous le nom de N. Breyer, ayant été identifié comme tel par la marque de ses gêtres portant le ma. 29/71060. Or, le soldat Breyer était toujours en vie, et en dépit des recherches entreprises depuis lors, il a été impossible d'identifier ce camarade qui est donc demeuré inconnu. Il est présentement inhumé au cimetière militaire de Bourg-Léopold.

Grâce au service « Identification et Sépultures des victimes de la guerre » du ministère de l'Intérieur, dont divers renseignements ont été précisés par le Service central de la Matricule du ministère de la Défense nationale, nous avons pu reconstituer une liste des Chasseurs Ardennais des 6<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> régiments tombés à Gottem et environs les 24, 25 et 26 mai 1940 et qui ont été inhumés dans cette région. La liste que nous publions ci-après comprend, pour Gottem, 45 noms, soit 29 militaires du 4<sup>e</sup> Ch. A. et 17 du 6<sup>e</sup> Ch. A. Il faut évidemment encore ajouter le Chasseur Ardennais inconnu, dont l'appartenance n'a pu être découverte. Notre liste comprend encore trois soldats du 4<sup>e</sup> Ch. A. qui sont tombés sur le territoire de Dentergem, et 14 autres, toujours du 4<sup>e</sup> Ch. A., qui sont tombés sur le territoire de la commune d'Oeselgem. Cela porte donc les pertes de ces journées à 46 unités pour le 4<sup>e</sup> Ch. A. et 17 pour le 6<sup>e</sup> Ch. A.; sans compter toujours le Ch. A. inconnu.

## Tombés sur le territoire de la commune de GOTTEM

### 6e Chasseurs Ardennais

WEL, Albert; 9e Cie; inhumé à Huy.

## Exposition philatélique

Le Club royal philatélique des Invités de Guerre, que préside notre administrateur, le colonel BEM her Jean Borgniet, organisera une grande exposition à la Maison des Invalides, 76a, rue Joseph II à Bruxelles du 9 au 11 novembre 1968. Cette manifestation centrée sur les deux guerres, sera mise sur pied au titre de la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la victoire de 1918, au profit du « Souvenir reine Elisabeth » et à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire du Club.

L'exposition sera compétitive et dotée de nombreux prix. Elle sera présentée également dans d'autres centres du pays.

Il est fait appel aux collectionneurs pour qu'ils participent à cette manifestation et fassent connaître les articles qu'ils peuvent présenter; tout ce qui se rattache aux guerres est admis.

S'adresser au président du Club : 121, avenue du Kouter, Bruxelles 16.

ASEGLO, Hubert; 1re Cie; inhumé à Huy.  
BALLOT Fiacre; 9e Cie; inhumé à Membres.  
BORREMANNS Pierre; 7e Cie; inhumé au cimetière militaire de Bourg-Léopold.

DE PRAETERE, Armand; 10e Cie; inhumé à Frasnes.

GILOT Ernest; 10e Cie; inhumé à Antheit.  
GILQUIN, Louis; 9e Cie; inhumé à Rochehaut.  
GUILLAUME Hubert (Adjudant); 7e Cie; inhumé à Bovigny.

LAHAUT Paul; 7e Cie; inhumé à Marche-en-Famenne.  
LEONARD, Valentin; 8e Cie; inhumé à Yvoz-Ramet.

MAES, Walter; 7e Cie; inhumé à Schaerbeek.  
PIRE, Charles; 8e Cie; inhumé à Ben-Ahin.  
ROCCOUR, Joseph; 9e Cie; inhumé à Vivegnis.  
TETTELIN, Philippe; 10e Cie; inhumé à Vinalmont.

THOMAS, Marcel; inhumé à Ougrée.  
TOUSSAINT Eugène; inhumé à Corbion.  
WINAND Pierre; 9e Cie; inhumé à Verviers.

### 4e Chasseurs Ardennais

BAUCANT Jules; 2e Cie; inhumé à Bertrix.  
CHALON Joseph; 1re Cie; inhumé à St-Hubert.  
CHALON Prosper; 10e Cie; inhumé à St-Hubert.  
CLEMENT Joseph; 1re Cie; inhumé à St-Mard.  
COUETIER Jean; inhumé à Fays-les-Veneurs.

DANLOY Léon; inhumé à Pouphean.  
DESSOY Albert; 2e Cie; inhumé à Attert.  
DEVILLE Fernand; inhumé à Grandhan.  
ELSEN René; 1re Cie; inhumé à Hachy.

EVRAUD Albin; 2e Cie; inhumé à Villance.  
FERY Camille; 1re Cie; inhumé à Tintigny.  
HARDY, Théophile; 1re Cie; inhumé à Ochemps.  
IKER, André; 4e Cie; inhumé à Tintigny.

ISTACE Gaston; inhumé à Paliseul.  
JACQUEMIN Jules; 2e Cie; inhumé à St-Vincent.  
KARIGER, René; 5e Cie; inhumé à Fouches.  
MARTINY Albert; 3e Cie; inhumé à Athus.

MASSONET Jean (Lieut.); 10e Cie; inhumé à Arlon.  
MOLITOR Joseph; inhumé à Saint-Mard.  
MOREAUX Pol; 2e Cie; inhumé à Halanzy.

NERENHAUSEN Oscar (Adjudant); 4e Cie; inhumé au cimetière militaire de Boncelles.  
NOEL René; 2e Cie; inhumé à Marbehan.  
PETERS Frans (Lieutenant); Cdt la 2e Cie; inhumé à Belgrade (Namur).

PENIS Léon; inhumé à Latour.

THILMANY Nicolas; 4e Cie; inhumé à Heinsch.  
WEILER François-Raymond; 4e Cie; inhumé à Arlon.

DEMONCEAUX Joseph; Cie de C. 47/8 D. I. en renfort au 4e Ch. A.; inhumé à Battice.  
GEUVENS Jean-Baptiste; id.; inhumé à Vedrin.  
PLAQUETTE Paul; id.; inhumé à Dion.

## Tombés sur le territoire de la commune de DENTERGEM

### 4e Chasseurs Ardennais

BALTHAZAR, Nicolas; 3e Cie; inhumé à Walthzing (Bonnet).  
KAYZER Pierre; 3e Cie; inhumé à Arlon.  
LOUIS Cyrille; 8e Cie; inhumé à Sainte-Marie (Libramont).

## Tombés sur le territoire de la commune d'OESELGEM

### 4e Chasseurs Ardennais

Il s'agit de militaires tombés autour de Pont-Neuf, face à Olsene (rive droite de la Lys) mais sur le territoire d'Oeselgem. Nous ignorons les lieux de sépulture.  
CROQUET V.; 4e Cie; originaire de Hampré.  
DARCHE Albert; 1re Cie; domicilié à Vance.  
DELFOSE Jean-Baptiste; 7e Cie; domicilié à Fray.

SPYCKOURT Georges; 4e Cie; domicilié à Schaerbeek.  
FRIEB Nicolas; 4e Cie; domicilié à Wolkrange.  
GILSON Henri; 4e Cie; domicilié à Anderlecht.  
KEMP Antoine; domicilié à Toernich.

KIEL René; domicilié à Buzenol.  
LAMBERT Raoul; 4e Cie; domicilié à Libin.  
MEYER Michel; 6e Cie; originaire d'Aix-sur-Cleio (Halanzy).

PICART Victor; 6e Cie; domicilié à Auby.  
PIROTE Albert; 11e Cie; domicilié à Libin.  
ROZET Victor; domicilié à Paliseul.  
VANDEN BOSSCHE Marie; Cie Médicale; domicilié à Bourg-Léopold.



## NOTRE INSIGNE

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm.

Chaque format est disponible en trois versions :

- patins ordinaires ;
- patins à vis ;
- patins américains.

Prix de vente au détail: 15 F l'exemplaire.

S'adresser à sa section.



# LA VIE DE LA FRATERNELLE

## et des unités Ch.A.

### Programme provisoire de manifestations pour 1968

- 28 avril : Assemblée générale de la Fraternelle à Arlon;
- 5 mai (probablement) : Fête de l'Infanterie à Bruxelles;
- 10 et 11 mai : Fastes du 1<sup>er</sup> Ch. A. à Spich (RFA);
- 15 au 18 mai : Marche du Souvenir, organisée par le 3<sup>e</sup> Ch. A.;
- 22 mai : Fastes du 3<sup>e</sup> Ch. A. à Vielsalm;
- 26 mai : Inauguration du monument de Vinkt;
- juin : Fastes du 20 A.

### Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à Libramont le 21 octobre. Il a rendu hommage à la mémoire des victimes de la catastrophe de Martelange, et plus particulièrement à la famille de notre camarade porte-drapeau Richard Block, du général Omer Danloy, du commandant Lecrombs et de l'adjudant Schrantz.

Il s'est occupé de l'état de la Fraternelle et des actions pour les mois à venir, notamment de l'Assemblée générale 1968 et du monument de Vinkt. Prochaine réunion : à Bruxelles, Maison du Luxembourg, le 13 janvier 1968.

### Vinkt

La construction du monument de Vinkt avance à grands pas et la date de l'inauguration — 26 mai 1968 — approche. Le Conseil d'administration de la Fraternelle a décidé de faire de cette manifestation la plus importante de l'année 1968. Qu'on s'y prépare.

Les autorités de Vinkt ont demandé au président national de la Fraternelle de faire partie du Comité d'honneur, placé sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi. Sur proposition de la Fraternelle, un représentant de chacun des trois régiments ayant participé aux combats de Vinkt a été également désigné comme membre du Comité d'honneur. Il s'agit de :

- 1<sup>er</sup> Ch. A. : Colonel F. Remienne;
  - 2<sup>e</sup> Ch. A. : Major G. Eppe;
  - 3<sup>e</sup> Ch. A. : Colonel A. Lalière.
- D'autre part, afin de lui permettre d'entreprendre des démarches en son nom auprès des autorités nationales, le Comité exécutif du monument de Vinkt, composé exclusivement de personnalités locales, a prié le président de la Fraternelle d'être son vice-président. Ce qui a été accepté.

### Médailles de reconnaissance

Au cours de sa dernière séance, le Conseil d'administration de la Fraternelle a décidé l'octroi de la médaille de reconnaissance aux personnalités suivantes :

- général-major Raymond Lecocq, commandant du 1<sup>er</sup> Ch. A. en 1940, après la mort du colonel De Schepper;
- colonel André Lalière, ancien du 3<sup>e</sup> Ch. A. et commandant du 1<sup>er</sup> Ch. A. de 1959 à 1961, actuellement chef du Service général de l'encadrement au MDN;
- lieutenant-colonel Charles Pecquet, ancien des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Ch. A., chef du service du Recrutement au MDN;
- M. René Dubucq, ancien Ch. A. et directeur général de l'ONAC.

### A la mémoire du général Emile Velghe

Comme nous l'annoncions dans notre précédent numéro, la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, avec l'œuvre « Les Enfants de la Patrie » et la Fraternelle des Carabiniers 1914-1918, a fait célébrer le samedi 28 octobre, en l'église de St-Jacques-sur-Coudenberg, un service solennel à la mémoire du général-major Emile Velghe, commandant du III/3<sup>e</sup> Ch. A. en 1940.

M. Poswick, ministre de la Défense nationale, avait bien voulu se faire représenter, et il avait choisi à cette fin un bérêt vert de 1940, le lieutenant-colonel BEM Crèvecoeur, (1<sup>er</sup> Ch. A./4<sup>e</sup> Cie). Une délégation du 3<sup>e</sup> Ch. A., venue spécialement de Vielsalm, formait la haie sur les escaliers conduisant au parvis, puis dans la nef principale. Parmi les très nombreuses personnalités, qui étaient accueillies par M. J.J. Michel, président des Invalides prévoyants et des Enfants de la Patrie, et par M. Hubert, président de la Fraternelle Ch. A., on notait, outre les membres de la famille du disparu :

Côté non-Ch. A. : le lt-général Tromme et M. Piéard, vice-présidents des Invalides prévoyants et des Enfants de la Patrie, une délégation de ces derniers, le colonel Cartiaux, représentant l'ERM, MM. Micheli, président de l'ONAC, Destrée, président de l'UFAC 1940-1945, Degeaive, président des Soldats Chevaliers de l'Ordre de Léopold, le baron de Streeel, secrétaire honoraire de la reine Elisabeth, M. Bernheim, président de « L'Innovation ».

Côté Ch. A. : le général Lecocq, ancien commandant du 1<sup>er</sup> Ch. A.; les colonels Borgniet, Lalière, Laforêt et Renson; le major Pestiaux, le major Derille, commandant du 3<sup>e</sup> Ch. A.; M. Dubucq, directeur général de l'ONAC. Parmi les drapeaux, ceux du Brabant, de Molenbeek et de Vielsalm, dont le porte-drapeau, le dévoué Gaston Jacques, avait fait spécialement le déplacement.

### Nouvelles des nôtres

Le colonel BEM Fernand Wagner, Arlonais d'origine et qui a commandé le 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais de 1956 à 1958, a été promu général-major. Il exerce les fonctions de commandant opérationnel des Forces de défense de l'intérieur. Toutes nos félicitations.

Notre ami, le colonel Remienne, commandant militaire du Luxembourg, a été victime d'un accident de voiture. Il est trop tard pour lui présenter des vœux de rétablissement — ce qui a été fait par le président au nom de la Fraternelle dès qu'il a eu connaissance de la chose — car, il a repris son poste, plus solide que jamais.

Nous avons appris avec joie la nomination en qualité de juge près le tribunal de première instance de Neufchâteau, de M. Paul Didier, avocat à Bouillon, officier de réserve, fils de notre premier vice-président national et président de la section de Bastogne, le juge Jean Didier.

Nous souhaitons au jeune magistrat une belle carrière.

Tous les anciens du 10<sup>e</sup> de Ligne et du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais connaissent l'adjudant Jean Schmit, ancien de 1914-1918 et de 1940. Il est décédé à Arlon, le 22 novembre dernier à l'âge de 73 ans.

Nous présentons à sa famille nos vives condoléances.

En décembre, le commandement de la 17<sup>e</sup> Brigade blindée, qui se trouve en Allemagne, a été remis au colonel BEM René Berglez, ancien du 4<sup>e</sup> Ch. A., puis du Bon/Moto en 1940.

Nous lui souhaitons plein succès.

### Un geste pieux du souvenir

A l'initiative de leur institutrice, les écoliers de Felenne (Beauraing) ont récolté des fonds en vue de placer une croix de marbre sur la tombe du soldat Gilbert Godefroid, de leur commune, qui appartenait en 1940 à la 5<sup>e</sup> Cie du 1<sup>er</sup> Ch. A. et qui est tombé à Bodange, le 10 mai 1940.

Désireuse de s'associer à ce geste touchant, la Fraternelle a versé 500 et au début de novembre la tombe de Gilbert Godefroid était dotée d'une croix de marbre blanc, ornée de lettres dorées.

### Le bulletin

Il y a toujours des fidèles qui pensent au bulletin. Nous avons reçu depuis notre dernier numéro :

	F
Joseph Guiot, d'Arlon .....	100
Section de Houffalize .....	200
Collecte faite par Marcel Gatez lors de l'assemblée générale du Brabant .....	1.770
Produit des pourboires de l'assemblée de cette section à la Maison de Luxembourg .....	260
	Total 2.330

Quant à notre dévoué Adolphe Droeshaut, il a encore récolté seize abonnements.

Un grand merci à tous.

### La section Bertrix-Paliseul est bien repartie...

A l'initiative de quelques dévoués ayant toujours la flamme, et au premier rang desquels il faut citer Paul Didier, la section régionale de Bertrix-Paliseul a été réorganisée.

Une assemblée s'est tenue le 4 novembre à l'Hôtel de ville, et un nouveau comité a été constitué. Il est composé comme suit :

Président : Edouard Kleis. Vice-Président : Paul Didier. Secrétaire-Trésorier : Emile Colson. Délégué pour la région de St-Médard, Orgeo et Herbeumont : Henri Lamouline. Porte-drapeau : Albert Hartert.

Pour les cotisations, verser au CCP 23 90 73 d'Emile Colson à Bertrix. Une action de propagande a été entreprise dans toute la région, notamment au moyen du bulletin. Nous souhaitons plein succès à nos vaillants camarades.

La section a eu la tristesse de perdre, la fin du mois de novembre, un des anciens qui venaient de la joindre, notre camarade Constant David. La section, avec drapeau, était présente aux funérailles.

Nous présentons à la famille endeuillée nos fraternelles condoléances.

### Section du Brabant

#### Assemblée générale

La section a tenu son assemblée générale annuelle à la Maison du Luxembourg, le dimanche 10 décembre. En dépit d'un temps peu clémente, plus d'une centaine de membres étaient présents. Après le salut au drapeau et l'hommage aux morts, le président G. François souhaita la bienvenue aux participants. On entendit les rapports traditionnels des secrétaire, trésorier, vérificateurs aux comptes et directeur des fêtes. Roland Depiesse fut confirmé dans cette dernière fonction qu'il assume depuis des mois à la satisfaction générale.

Furent réélus au comité : Gustin, secrétaire, Grisart, Huppert et le porte-drapeau Géonet.

Après diverses interventions et communications, l'allocution de clôture fut prononcée par le président national. Auparavant, celui-ci avait remis la plaquette de reconnaissance de la Fraternelle au général-major Lucien Champion, adjoint au Chef d'Etat-Major général des Forces armées; au colonel André Lalière et au lieutenant-colonel Charles Pecquet. Il fit un vif éloge des dignitaires, soulignant les grands services et les exemples qu'ils ont donnés à la Fraternelle.

#### In memoriam

La section a perdu trois de ses membres effectifs : les adjutants de 1<sup>re</sup> classe Jean CAMBIER et Joseph LOUVIAUX (ce dernier ancien du 2<sup>e</sup> Ch. A.

à Bastogne) et Gilbert HUBERT. Nous présentons nos plus vives condoléances aux familles éprouvées.

#### Bal de gala de la Hure, 1968

Notre grande soirée annuelle aura lieu le samedi 2 mars 1968 à 20 h 30, dans les salons du club Prince Baudouin, place Dailly à Schaarbeek.

Un orchestre de choix, des attractions variées et notre traditionnelle tombola animeront cette soirée à laquelle tout le monde est invité.

Adresse du directeur des fêtes : R. Depiesse, 130, avenue Dailly, Bruxelles 3. Tél. 15.52.56.

#### Messe pour les morts

Le dimanche 12 mai à 10 h, en l'église Ste-Alice à Schaarbeek, la section du Brabant fera célébrer une messe solennelle à la mémoire de ses morts. Elle sera suivie d'une réception au club Prince Baudouin.

#### Cotisation

Pour rappel : on est prié de verser sans retard sa cotisation de l'exercice 1968 au CCP 3522 42 de la section du Brabant, 133, rue Franklin à Bruxelles 4.

### Section d'Etalle

La section d'Etalle a tenu son assemblée générale à Châtillon le 24 septembre. Elle a eu à déplorer le décès de trois de ses membres : Charles Simonet, de Châtillon, le 11.1.1967; Germain Lalande, de Chantemelle, le 12.7.1967, et Mme Odile Cornet, de Villers-sur-Semois, le 23.8.1967.

Le président M. Eppe a tracé un bilan très positif de l'exercice écoulé, soulignant notamment la très forte participation de la section à la journée de Martelange, le 30 avril.

M. Eppe félicita aussi le trésorier pour la claire présentation des comptes annuels. Deux indemnités de naissance ont été versées à Villers-sur-Semois. Les nouvelles sous-sections de Habay-la-Neuve et Habay-la-Vieille ont été chaleureusement félicitées.

Enfin, le vice-président national M. Lepage remercia avec effusion le président Eppe et tous les membres du comité pour la bonne gestion et il fit ressortir avec fierté l'esprit Chasseur Ardennais qui anime chaque membre.

### Section de Houffalize - La Roche

#### SEANCES DRAMATIQUES

Deux soirées ont été organisées au cours du mois de novembre : la première a eu lieu à Rettigny (Cherain) le 19. La troupe « La Gatine » de Palerger (Durbuy), a présenté : « La 6.800 », pièce en trois actes de Marcelle Martin. La seconde a eu lieu à Hodister (La Roche) le 26. La troupe « La Pierre Bayard », de Oppagne (Wéris) a interprété : « Li Scole des Céliataires », pièce en trois actes, de Nicolas Trockard.

Nous tenons à féliciter chaleureusement et à remercier de tout cœur les acteurs qui ont été généreusement applaudis pour la brillante interprétation de leur rôle respectif. Nous devons un

merci tout spécial aux amis de Hodister pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée.

#### RECHERCHES

Pouvons-nous demander aux anciens de la 8<sup>e</sup> Cie du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais de nous signaler les noms et adresses qu'ils connaîtraient de leurs compagnons faisant partie de cette unité en 1939-1940. Cela faciliterait beaucoup nos recherches. D'avance, nous les en remercions.

#### DECES

- Nous avons appris le décès de : M<sup>lle</sup> Josiane Gillet, 19 ans, fille du camarade Albert Gillet, de Nadrin;
- M. Valentin Antoine, père du camarade Joseph Antoine, de Septon (Durbuy);
- M<sup>lle</sup> Elisabeth Robert-Esser, mère du camarade Maurice Robert, de Gouvy.

A ces anciens durement éprouvés, ainsi qu'à leur famille, nous présentons de tout cœur nos sincères et fraternelles condoléances.

### Section de Neufchâteau - Libramont

La Section a eu à déplorer la mort de quatre de ses membres : Léon Thill, qui résidait à Aubange, avant à Neufchâteau; Justin Hotua, de Grandvoir; Arthur Plennevaux, d'Ochamps; et le dernier : Joseph Pandolf, décédé inopinément le jour de la Toussaint, à Sainte-Marie-Chevigny, où il résidait depuis quelques années. Originaire de Warmfontaine — Pandolf était pensionné de l'ardoisière — notre ami, malgré son départ de la commune de Grapfontaine, continuait à percevoir les cotisations de membres de notre Fraternelle dans sa commune d'origine, où il assurait les fonctions de délégué depuis la création de la Fraternelle. Il était aussi invalide de guerre. Il meurt laissant huit enfants dont le plus jeune n'a que 5 ans.

Une imposante délégation de la Fraternelle, avec le drapeau de la section, assista à ses funérailles.

Depuis le dernier exercice, la section de Neufchâteau s'est élargie. Elle a, en effet, annexé l'ancienne section de Libramont, soit les communes de Libramont, Sainte-Marie, Saint-Pierre, Freuc, Recogne-Neuvillers, Bras-Sévitcourt et Ochamps, ce qui lui a permis de passer de 110 membres en 1966 à 215 en 1967. Si l'on n'envisage que l'ancienne section de Neufchâteau, elle est passée de 110 à 117 membres; quatre départs, mais onze nouveaux... progrès quand même, donc...

#### L'ACTIVITE

La section a participé, comme d'habitude, à de nombreuses manifestations patriotiques dans la région, en envoyant son drapeau, et chaque fois que ce fut possible, une délégation : — à la cérémonie du flambeau sacré le 6-11-1966, à Neufchâteau;

- aux cérémonies commémoratives à l'armistice le 11-11-1966, à Neufchâteau;
- aux cérémonies organisées à Martelange (assemblée générale) le 30 avril 1967;
- à la Journée de l'Infanterie à Bruxelles, le 4 mai 1967;
- à la Journée de la Lys (Courtrai et Vinkt), le 28 mai 1967;
- aux funérailles des victimes de la catastrophe à Martelange, le 25 août 1967;
- aux cérémonies commémoratives des combats de 1914, à Rossignol, le 1-9-1967;
- aux cérémonies commémoratives des combats de 1914, à Neufchâteau, le 2-9-1967;
- à l'inauguration du mémorial de Temploux, le 7-9-1967;
- aux funérailles de trois camarades dont la mort est rappelée plus haut;
- elle a alloué des secours pour une somme de 8.000 F dont 3.000 F furent remboursés par le trésorier national;
- le Président de la Section a assisté aux réunions du Conseil d'administration de la Fraternelle à Namur, le 28-1-1967, et à Libramont, les 1-7-1967 et 21-10-1967.

## Section de Vielsalm

### Un club de tir

On aime les armes dans la plus importante section de la Fraternelle. On y a créé en octobre dernier le club de tir «La Hure» ouvert aux amateurs tant féminins que masculins. Le colonel Borboux a été choisi comme président d'honneur, tandis que la présidence a été confiée à Georges Schmitz.

## Section de Virton

L'assemblée générale de la section de Virton s'est tenue cette année à Ethe, le jeudi 30 novembre 1967, au local des fêtes de la localité, que les édiles avaient mis gracieusement à notre disposition et dont nous les remercions.

Avant pris place au bureau nos amis R. Autphenne (président), P. Talbot (secrétaire-trésorier), R. Bonbled, Ch. Depienne et R. Graisse, membres du Comité.

Les thèmes débattus furent ceux de la rente du combattant et de la retraite anticipée des ouvriers et employés. Plusieurs cas ont été examinés à la lumière des renseignements connus, et notamment la question de la retraite anticipée.

Notre président R. Autphenne et notre ami R. Bonbled (qui est en même temps l'un des responsables de l'O.N.I.G. pour Virton) ont rappelé à l'auditoire qu'ils se tenaient toujours à la disposition des camarades pour des questions de ce genre.

Le groupe d'Ethe n'ayant pas de représentant au Comité de section jusqu'à présent, P. Talbot propose aux membres d'Ethe présents de désigner ce représentant. Aucun d'eux n'ayant pu accepter cette responsabilité pour

divers motifs, la question reste pendante.

En divers, il est rappelé à l'assemblée que les cartes de membres pour 1968 seront présentées en mai-juin, les cotisations de 1967 ayant été levées tardivement cette année. Il est convenu également que, pour les cartes à recou-

# 1er Chasseurs Ardennais

## Une section qui... mord

Salut les anciens!

Depuis la formation, au 1<sup>er</sup> septembre, je crois qu'il est utile de vous faire connaître la situation fructueuse de notre jeune section.

De tous les coins du pays, des anciens du 1<sup>er</sup> Ch. A. ont répondu «présent» à l'appel lancé et ont rejoint les rangs de la Section 1<sup>er</sup> Ch. A. de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Notre effectif, sorti du néant, s'élevait le 10 décembre à 615 membres.

Si nous sommes arrivés à un tel résultat, résultat qui démontre combien vous êtes restés fidèles au «Béret Vert», c'est grâce à vous. Je vous en remercie et vous félicite pour votre attachement à tout ce qui touche les Chasseurs Ardennais.

Plus de 600 membres en TROIS mois! Certains disent que c'est un record.

D'autres restent sceptiques!

Il n'y a là rien d'étonnant de la part des Chasseurs Ardennais.

Mais... nous pouvons encore faire beaucoup mieux... si nous le voulons et cela ne dépend que de nous.

Le secrétaire-trésorier, qui connaît votre dévouement et votre fidélité au «Béret Vert», vous avait fait parvenir une circulaire à laquelle vous avez répondu avec tout l'empressement «Chasseur». Aujourd'hui encore il vous lance un deuxième appel.

«Comment doubler notre effectif?»

C'est tout simple! Mais oui, il suffit que chacun de nous recrute UN membre (au bureau, à l'usine, à la messe, dans le train...) et notre effectif est immédiatement doublé.

Savez-vous comment on reconnaît un Chasseur Ardennais en civil???

Je vais vous livrer le secret. Regardez la boutonnière de son veston... Il porte l'insigne de la Fraternelle.

Comment est-il?

C'est le diminutif de la hure qui se trouve sur votre carte de membre et qui figure également en première page du «Chasseur Ardennais».

Très nombreux sont ceux qui le portent et je crois que vous ne voudrez pas être le dernier!

Et si, parmi vous, certains se sentaient des talents de «recruteur», ils n'ont pas à hésiter. En avant, «RÉSISTE et MORDS», l'ancien, le secrétaire-trésorier de la Section 1<sup>er</sup> Ch. A. est là pour ça.

vrer par la poste, une somme de 5 F supplémentaire sera perçue pour compenser les frais de timbres.

Cette réunion fraternelle a permis à nos camarades d'évoquer une nouvelle fois les heures dures et glorieuses de leur passage dans les rangs des Chasseurs Ardennais.

Et après avoir recruté dix membres on devient «parrain» à la Section 1<sup>er</sup> Ch. A.

Le cap des 500 a été facilement franchi et nous... filons à toute allure vers les... 1.000 membres puisque nous allons doubler notre effectif. J'en suis persuadé car TOUTS nos Ch. A. ne resteront pas passifs, bien au contraire, ce n'est pas UN membre qu'ils présenteront mais «DES»...

Merci d'avance pour notre jeune et belle Section.

## LES MEMBRES QUI SOUTIENNENT NOTRE SECTION

Colonel Goegebeur — Lieutenant-Colonel Moyné — Aumônier Baumal — M. Jo Simal — Capitaine de réserve Pirson.

## NOS MEMBRES PROTECTEURS

M<sup>lre</sup> Guyot — M<sup>lre</sup> Gailliaert — Capitaine Lainé.

Un grand merci pour le soutien moral et financier qu'ils ont bien voulu nous apporter.

## LA VIE AU 1<sup>er</sup> CH. A.

Le 23 octobre le 1<sup>er</sup> Ch. A. a célébré la commémoration de la Bataille de l'Yser. Une prise d'armes eut lieu. Le drapeau national était arboré sur la caserne et les Mess. Le fanion du 1<sup>er</sup> Ch. A. flottait au corps de garde.

Les compagnies encadrées formaient le dispositif comme pour le salut au drapeau. La nouvelle et jeune compagnie, en trois pelotons, était de au monument.

Après avoir pris le commandement du bataillon, le Lieutenant-Colonel Delogne prononça le discours suivant:

Officiers,  
Sous-officiers et  
Chasseurs Ardennais,

En ces jours anniversaires de la Bataille de l'Yser, il est de tradition — combien juste — que chaque unité honore le souvenir de tous ceux qui combattirent alors. Il y a 53 ans, pour que nous vivions libres aujourd'hui.

4 AOÛT 1914

Invasion brutale de notre pays, pays neutre et pacifique, mais décidé à défendre son indépendance. Le gros des armées allemandes déferle sur notre sol. Le mot historique du grand roi Albert 1<sup>er</sup>: «On ne passe pas» et l'héroïque défense de la position fortifiée de Liège galvanisent celle de Namur où notre 10<sup>e</sup> de Ligne, glorieux ancêtre des Chasseurs Ardennais, comme eux composé de jeunes de notre pays des forêts, attend de pied ferme, sur les hauteurs de Gelbressée, de Waret, de Cognée.

Du 4 au 31 août 1914, il inscrit sur son drapeau la citation NAMUR à la suite d'une résistance de trois jours aux assauts ennemis.

Notre Armée se concentre alors dans la position fortifiée d'Anvers. Elle y exécute trois sorties menaçant le nord des bords qui ont comme objectif: Paris. L'une de ces sorties offensives du 26 au 27 septembre 1914 valut à notre 10<sup>e</sup> de Ligne sa deuxième citation «TERMONDE». Le sort de la bataille de la Marne menace alors notre armée d'encerclement et c'est dans ce cadre que le Roi Albert, par souci de rejoindre ses alliés, décide la retraite vers l'Ouest. Du 8 au 17 octobre 1914, c'est la retraite d'Anvers. Enfin, le 16 octobre, après deux mois et demi de durs combats, les 50.000 rescapés atteignent l'Yser et le même jour, notre grand Roi lance sa fameuse proclamation:

«Soldats, dit-il, envisagez l'avenir avec confiance, lutez avec courage, que dans les positions où je vous placerai, vos regards se portent vers l'avant, uniquement sur l'avant et considérez: comme toute à la Patrie, celui qui prononcerait le mot de retraite sans que l'ordre formel en soit donné».

Ces mois galvanisèrent les dernières ressources, chacun étant conscient de la gravité du moment.

Pendant treize jours, sans interruption, l'ennemi répète ses assauts, lançant contre nos troupes épuisées des divisions fraîches. Notre 10<sup>e</sup> de Ligne a défendu le fleuve boueux, la voie ferrée Nieport-Diamant, a contre-attaqué et repoussé six bataillons ennemis qui avaient pris pied dans nos positions. Les pertes au cours de ces dures journées manifestent l'ampleur du sacrifice consenti: 63 tués, 428 blessés, lourd tribut certes mais la bataille a marqué l'arrêt de la poussée ennemie et le dernier lambeau de notre sol, derrière l'Yser, était vaincu.

Voilà la signification de la troisième citation «YSER».

Pendant quatre années ce fut alors la guerre des tranchées, dans la boue, le froid, avec comme la mort quotidienne. Jusqu'un jour, le 18 septembre 1918, nos anciens se lancent à la conquête de la crête des Flandres virent enfin se dessiner pour eux l'offensive libératrice.

«ESSEN» et «CORTEMAR» 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> citations, sont les deux dernières étapes des succès qui devaient les ramener sur leur sol natal.

Officiers, sous-officiers et Chasseurs Ardennais, ceux qui combattirent alors, sous le même drapeau, étaient des jeunes comme vous, des jeunes gens de 20 ans, les pères des plus vieux d'entre nous. Ils se virent frontés avec une tâche si grande qu'ils furent trouver au fond d'eux-mêmes, par delà leur fatigue, les ressources d'endurance, de courage, de ténacité qui leur a permis de Résister et Mordre.

1.500 morts, combien de blessés, combien de souffrances sont le lourd tribut de notre Régiment ancêtre, le 10<sup>e</sup> de Ligne.

Il est juste que ceux qui sont morts et ceux qui surécrouèrent soient l'objet de notre respect, de notre vénération, de notre souvenir.

Un peuple qui garde le culte de ses héros reste vivant. Que ces fleurs que, en notre nom à tous, je vais déposer devant notre monument soient le gage de notre vénération pour tant d'héroïsme et d'exemples.

En leur mémoire, recueillons-nous.

Le commandant de bataillon va déposer une gerbe au monument aux morts. Il s'adresse ensuite à la com-

pagnie des jeunes Chasseurs Ardennais arrivés récemment au Régiment:

Jeunes Chasseurs Ardennais de la 3<sup>e</sup> Cie,  
Devant vos aînés, le cadre officiers et sous-officiers du 1<sup>er</sup> Ch A et au nom de tous, j'ai le plaisir de vous réitérer nos vœux de bienvenue au sein du 1<sup>er</sup> Ch A et dans notre famille.

Je vous ai déjà dit la fierté que vous devez ressentir en venant chez nous, fiers de notre devise «RÉSISTE et MORDS», fiers de notre bétail, fiers de nos traditions, fiers de notre Drapeau, notre Drapeau.

Dans quelques instants, ce drapeau convert de gloire, va défilé devant vous, déployé de tous ses plis. Regardez-le bien, et qu'entre vous et lui, le langage du cœur soit celui d'un engagement total. Ce qu'il vous demande, c'est de le servir sans restriction aucune. En lui vous entendez la voix, les appels de tous ceux qui ont servi précédemment sous ses plis et ce, depuis 1831 puisque reçu en 1935 des mains de Sa Majesté le roi Léopold III sur la plaine de Walzing à Arlon, il devenait l'héritage du 10<sup>e</sup> de Ligne, transformé à ce moment en Régiment de Chasseurs Ardennais.

Que représente-t-il? Il est le symbole de notre Corps, de notre famille, de la Patrie, de vos anciens. Déjà je vous ai dit la signification de ses 5 premières citations. A celles-ci, vos pères en 1940, en ont ajouté trois: «ARDENNES», dans la résistance aux marches du pays, freinant et jalonnant de villages en village l'avance de l'ennemi.

Sur «LA DENDRE» dans une résistance à outrance et à «VINKT» dans une contre-attaque des derniers jours.

Après ceux de 14-18 et ceux de 40-45, il y eut tous ceux qui, par milliers, lui ont offert leur cœur et leurs bras pour que le 1<sup>er</sup> Ch A soit et reste 1<sup>er</sup>. Il y a vous, ceux de la 1<sup>re</sup> Cie qui préparez le Challenge Fusilier d'Assaut; ceux de la 2<sup>e</sup> Cie qui vous précèdent et ont si bien répondu aux tests ICB. Les anciens de la 3<sup>e</sup> Cie qui rentrent d'un exercice de longue durée; ceux de la compagnie d'Appui qui vous secondent dans vos exercices tactiques; ceux enfin de la Cie EMS qui tendent aussi un mieux-être de la maison.

Nous sommes un Corps, un drapeau. Il importe que vous aussi vous donniez votre part sans restriction aucune, afin que le Corps reste uni, bien entraîné, sans membre malade.

Regardez sa hampe. Y sont suspendues:

— la Fourragère de l'Ordre de Léopold pour huit citations;

— la Fourragère de la Croix de Guerre 1930 que vous portez à l'épaule aux grandes occasions;

— la Croix de Guerre française avec palme. Peu d'émblemes dans toute l'Armée belge ont ces distinctions.

Jeunes Chasseurs Ardennais, voilà la noblesse de notre drapeau.

Je sais que je peux compter sur l'ardeur de vos vingt ans, sur votre bonne volonté et votre esprit d'initiative. L'année que vous allez passer sous le béret vert doit être une année enrichissante pour vous, pour votre unité, enrichissante aussi pour votre drapeau.

Il faut que vous formiez une unité cohérente, rapidement instruite, prête à remplir toutes les missions. Vos anciens, votre cadre vous y aideront.

A vous de faire votre part, en restant dignes de notre drapeau, le VOTRE dès aujourd'hui.

Après cette deuxième allocution, notre glorieux étendard défila lentement devant la jeune compagnie.

Les plus méritants parmi les futurs démobilisés obtinrent le «Brevet Militaire», d'autres le «Brevet de Bon Chauffeur».

Le Chef de Corps épinglea une distinction honorifique à: l'adjudant Doyen (Chevalier de l'Ordre de la Couronne); l'adjudant Bouché (Chevalier de l'Ordre de Léop. II); l'adjudant Reul (Chevalier de l'Ordre de Léopold II); aux sergents Klein et Fris (Décoration Militaire de II<sup>e</sup> Classe).

Et... ce n'est pas tout pour cette journée du 23 octobre 1967 car, pendant la prise d'armes avait lieu, le concours de tir du cadre de la Brigade.

Notre équipe «pistolets», composée des capitaines Bernard et Beekman et du sous-lieutenant Dewilde, se classa deuxième à 19 points au 3L, en totalisant 260 points.

Notre équipe «mitraillettes» représentée par les adjudants Gérin-Legros-Feltesse, le 1<sup>er</sup> sergent-major Demeyer et les 1<sup>ers</sup> sergents de Barse et Révélat remporta la brillante première place qui, une fois de plus, démontra que le sanglier «RÉSISTE et MORD». Le classement par Bn s'établissait comme suit:

Pistolets	
1. 3L .....	279
2. 1 <sup>er</sup> Ch. A. ....	260
3. 1A .....	235
4. 2 Cy .....	196
Mitraillettes	
1. 1 <sup>er</sup> Ch. A. ....	529
2. 2 Cy .....	436
3. 3L .....	433
4. 1A .....	330
Total général	
1. 1 <sup>er</sup> Ch. A. ....	789
2. 3L .....	712
3. 2 Cy .....	662
4. 1A .....	565

## EN TOUTE DERNIERE MINUTE

La jeune section 1<sup>er</sup> Ch. A., déjà forte de 627 membres, organisera en mars prochain un bal d'entraide et une tombola au profit de LA CITE DE L'ESPOIR, home d'accueil et de traitement pour enfants handicapés.

Les billets, en carnets de dix, seront disponibles dès le 1<sup>er</sup> février au Secrétariat de la Section.

On peut, dès à présent, passer commande au CCP 822303 de la FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS, Section 1<sup>er</sup> Ch. A., BPS 14 RFA.

Prix du billet 10 F.

Les billets de couverture donneront lieu à un tirage spécial.



## La fête de St-Hubert au 1<sup>er</sup> Ch. A.

Célébrée le 10 novembre, car la journée du 3 ne s'y prêtait guère, elle fut rehaussée par la présence des sonneurs de cor de la ville de St-Hubert.

Drapeau national et fanion du 1<sup>er</sup> Ch. A. arborés comme il se doit.

Au cours de la prise d'armes, nous avons eu l'heureuse surprise de retrouver un de nos anciens chefs de corps, le sympathique colonel Goegebeur qui, à la demande du lieutenant-colonel Delogne, voulut bien passer le Bataillon en revue.

Pendant son allocution, le chef de corps profita de l'occasion pour présenter le drapeau de la Section 1<sup>er</sup> Ch. A. de notre Fraternelle.

La Décoration Militaire de 1<sup>re</sup> classe fut remise aux 1<sup>er</sup> sergent-major Demeyer et 1<sup>er</sup> sergent Glorieux.

Les sergents Taminiaux, Vittone, Rouffosse, Déversain ont prêté serment.

Notre beau bataillon, mascotte en tête, défila au son de la « Marche des Chasseurs Ardennais ». L'après-midi sportive eut un réel succès et nombreux sont ceux qui se virent octroyer un magnifique prix.

A 17 h 30 une messe solennisée fut chantée en la chapelle de Spich et là encore, nous fûmes très contents de voir : le colonel Marlière, commandant la 7<sup>e</sup> Brigade et Chasseur Ardennais d'avant-guerre, le colonel et M<sup>me</sup> Goegebeur, le Colonel et M<sup>me</sup> Godet, le lieutenant-colonel et M<sup>me</sup> Jacques, sans oublier notre cher président national, M. Hubert qui, malgré ses lourdes charges, avait bien voulu accepter d'être des nôtres.

Le drapeau de notre Section, porté par le caporal Detry, en l'absence du 1<sup>er</sup> sergent-major Talbot, encadré par l'adjudant-chef Motte et l'adjudant Leuris, se trouvait dans le chœur.

La chorale avec ses vingt-cinq participants était en toute grande forme, malgré le peu de répétitions et les appréhensions de l'adjudant Feltesse qui était dans ses petits souliers.

L'office religieux fut brillamment rehaussé par les sonneurs de cor de St-Hubert.

Après la messe, le pain bénit fut distribué et notre aumônier procéda au baptême de la mascotte.

Les sonneurs de cor se rendirent au réfectoire et dans les Mess. Inutile de vous dire le succès qu'ils ont obtenu et nous ne saurions pas assez les remercier d'avoir bien voulu venir au 1<sup>er</sup> Ch. A. pour rehausser la fête de St-Hubert...

## Challenge « Fusilier d'assaut » Compétition 2/67

A l'issue de la compétition 1/67 qui s'était déroulée du 19 au 22 septembre, nos Chasseurs Ardennais de la 3<sup>e</sup> compagnie avaient remporté la deuxième place derrière le 12<sup>e</sup> de Ligne.

Le 11 décembre dernier, le peloton Challenge de la 1<sup>re</sup> compagnie partait à Vogelsang pour y disputer la 2<sup>e</sup> et dernière épreuve de l'année.

**12 décembre.** — Première journée et début des « hostilités ».

**1<sup>er</sup> Ch. A.** — Grenades 33 points, close-combat 66, franchissement 46, armement (maximum des points 100), règlements 134.

Classement inter-unités en fin de journée : 1<sup>er</sup> : 1<sup>er</sup> Ch. A. suivi par le 3<sup>e</sup> Cy.

**13 décembre.** — Patrouille 143 points. Les « Bérêts Verts » restent premiers au classement et sont toujours suivis par le 3<sup>e</sup> Cy.

**14 décembre.** — Piste d'obstacles : 122 points. Le sanglier qui « résiste et mord » reste toujours premier au classement. Le 3<sup>e</sup> Cy, adversaire de toute grande valeur qui a déjà remporté les trois épreuves de 1965, reste dangereusement dans la foulée.

L'épreuve de tir a été supprimée pour cause de mauvais temps, la visibilité étant nulle.

N'oublions pas que nos « Chasseurs Ardennais » ont toujours été très forts en tir et qu'en mai dernier ils ont remporté le Challenge Albert 1<sup>er</sup>. L'an prochain, suite à cet exploit, ils iront représenter la Belgique, tout en défendant nos couleurs, au Challenge Leclerc où ils rencontreront les Américains, Anglais, Français, Canadiens, Allemands et Hollandais.

**15 décembre.** — Dernière épreuve, la marche. Le 3<sup>e</sup> Cy, ancien vainqueur de 1965, en rééditant l'exploit de 1965, remporte la marche avec 178 points.

Nos hommes au bérêt vert qui avaient « mené » pendant les trois premiers jours, obtiennent la 2<sup>e</sup> place au classement général à 14 points du vainqueur.

## 20 A.

### César

Le 20<sup>e</sup> bataillon d'Artillerie publie un périodique dont la couverture s'orne d'une magnifique hure, et qui porte le nom conquérant de « CESAR ».

Le numéro de novembre contenait le texte de la « Marche des Chasseurs Ardennais », afin de rappeler aux recrues que « le 20 A. est l'Artillerie des glorieux Chasseurs ».

L'éditorial du numéro de décembre, publié pour la Ste-Barbe, et écrit par le chef de Corps, le lieutenant-colonel Schmitz, traitait d'un aspect... important de la vie militaire, parce que trop souvent négligé : les loisirs. Nous en retiendrons une phrase particulièrement judicieuse : « L'essentiel est de ne pas prendre une attitude passive, qui consiste à attendre sa démobilisation mais bien de la préparer en gardant intacts vos centres d'intérêt. »

## 3 Ch. A.

### Garde aux Palais royaux

Le 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais a assuré la garde aux Palais royaux du 1<sup>er</sup> au 16 novembre. Suivant la tradition, la relève de la garde s'est faite avec un grand cérémonial, le 15 novembre, à l'occasion de la Fête du Roi.

Sous la conduite de la musique des Guides, la garde montante et deux détachements d'honneur du 3<sup>e</sup> Ch. A., comprenant quatre pelotons et escortant le drapeau du Bataillon, ont quitté la caserne Prince Albert pour la place des Palais. Les troupes étaient placées sous le commandement du major Koeune, commandant en second du 3<sup>e</sup> Ch. A. Il y eut le solennel salut à l'étendard du bataillon, en même temps que les diverses opérations de relève.

Une remarque qui s'adresse au nom de tous les participants et assistants au bourgmestre, chef de la police de la ville de Bruxelles : c'est fort bien de déléguer pour des cérémonies de l'espèce des dizaines d'officiers et sous-officiers de la police, mais à la condition que la tâche principale de ceux-ci ne consiste pas à assurer le passage des trams et autobus, en priorité même sur les mouvements des troupes.

Les transports en commun pourraient fort bien s'arrêter pendant dix minutes ou un quart d'heure : ils le font pendant beaucoup plus de temps quand des extrémistes de tout poil se livrent à des manifestations. Et les passagers peuvent fort bien en descendre : cela ne leur causera aucun mal d'assister à une cérémonie civique.

Précisons qu'une délégation de la Fraternelle, sous la conduite du président national et de celui de la section du Brabant, était présente, avec les drapeaux du Brabant et de Molenbeek. M. Thirion, secrétaire de la Fraternelle de nos anciens du 10<sup>me</sup> de Ligne et M. Dauvin, Ch. A. et président du Groupement des Luxembourgeois de Bruxelles, avaient bien voulu se joindre à nous.

### Mise à la retraite du 1<sup>er</sup> chef Huybreghs

Dans les derniers jours de décembre, on a fêté au mess des sous-officiers du 3<sup>e</sup> Ch. A., le 1<sup>er</sup> chef Michel Huybreghs qui vient d'être admis à la retraite, après une carrière militaire de 35 ans.

Il appartenait aux Chasseurs Ardennais depuis 1934 et il avait réintégré le 3<sup>e</sup> Ch. A. en 1952 où, jusqu'à sa mise à la retraite, il exerça avec grande compétence les fonctions d'armurier du bataillon. Le 1<sup>er</sup> chef Huybreghs est aussi un militant très actif de notre section de Vielsalm.

Nous lui souhaitons une retraite paisible et agréable.

## Des journalistes allemands

### ont rendu visite au 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais...

La presse allemande a rendu visite récemment au 1<sup>er</sup> Bataillon de Chasseurs Ardennais. Nous avons reçu la traduction en langue française des articles publiés dans le « SIEGKREISRUNDSCHAU » des 11, 13, 14, 15 et 16 novembre 1967. L'auteur, M. Eduard Lauterbach, a bien voulu en autoriser la reproduction dans notre bulletin. Nous effectuerons cette publication par tranches, à partir du présent numéro.

#### II. — LES CHASSEURS S'ENTRAÎNENT JOURNELLEMENT AU CORPS A CORPS

Dans une première édition nous avons relaté la vie quotidienne du Bataillon Belge des Chasseurs Ardennais à Spich.

Après avoir assisté à l'instruction nautique, nous nous sommes rendus dans une autre partie de la caserne.

Malgré la technique moderne de la guerre, le résultat d'un engagement, même dans le siècle atomique, dépend largement de la valeur des combattants isolés. A l'Armée belge, on tient compte de cette connaissance importante.

Sur le terrain de basket, un peloton s'entraîne à l'art du combat rapproché. Deux groupes se trouvent face à face à courte distance. Le groupe de gauche personnifie l'« adversaire ». L'agresseur, à l'aide de baïonnettes postiches, essaie de piquer vers le haut, puis vers le bas, afin de mettre l'adversaire hors de combat. Cette attaque est cependant parée avec succès.

Le peloton se rend finalement à la piste d'obstacles — élément important de la formation militaire du fantassin. L'exercice, sur ce difficile secteur —, sert à la maîtrise corporelle et amène le soldat à la bravoure et à obtenir la confiance en lui-même.

Les Chasseurs de ce peloton ont déjà passé sept mois de leur service militaire. Cela se remarque à leur habileté et à leur aisance. Le chef de peloton, un lieutenant sportif, fait lui-même tous les exercices avec eux.

De bons résultats.

(A suivre.)

#### TENUES DE TRADITION

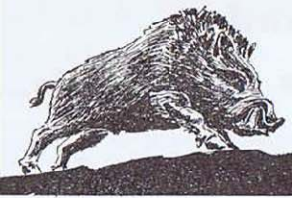
##### Avis aux... collectionneurs

Désireux de reconstituer quelques tenues d'époque, le 1<sup>er</sup> Régiment de Chasseurs Ardennais fait appel aux anciens Chasseurs Ardennais qui possèderaient encore, de 1940 ou avant, des pièces d'équipement ou d'armement Chasseurs Ardennais (besace, équipement de vélo, vélo, armes, guêtres ou guêtres en cuir, ceinturons, cartouchières ou des pièces constitutives).

Un tour au grenier ferait l'affaire !...

D'avance le 1<sup>er</sup> Ch. A. remercie ceux qui voudraient lui céder ces pièces d'un souvenir peut-être précieux.

1<sup>er</sup> Ch. A. - BPS 14 - FBA.



# COUPS DE BOUTOIR

## SCANDALE

Par les soins et aux frais de notre ministère des Affaires étrangères, et avec le concours des départements culturels, une exposition itinérante « Cartoons Belges » (caricatures) comprenant surtout des artistes flamands a été mise sur pied. Pour un motif que l'on comprendra facilement, notre pays n'en eut pas la primeur. C'est notre ambassadeur à Luxembourg qui out le peu reluisant honneur de faire de la publicité pour son inauguration à Esch-sur-Alzette. Il devait ensuite la transférer à Luxembourg avant qu'elle passe en France. Mais on lui a coupé les ailes avant cela. C'est qu'elle mettait à l'honneur deux individus condamnés pour trahison. L'opinion luxembourgeoise alertée par la résistance et les groupements patriotiques belges adressa de véhémentes protestations à notre ambassadeur, et l'exposition fut fermée. On serait curieux de connaître les sanctions prises à l'égard des fonctionnaires qui ont ainsi avoué de la bonne foi d'un pays voisin et ami, ainsi que de notre ambassadeur. Parmi ces caricaturistes il y avait un condamné à mort.

## POURQUOI DETRUIRE ?

Pour éviter une chute catastrophique des prix suite à une abondance extraordinaire de ce légume sur le marché, on a détruit des centaines de milliers de choux-fleurs à Wavre-Sainte-Catherine, sous prétexte que les frais de manutention et de transport n'auraient pas permis de les distribuer gratuitement à des œuvres charitables. Il est certain que ces œuvres auraient été heureuses de les recevoir en payant uniquement les frais de manutention et de transport. Dans la suite on a fait la même chose avec des pommes. La Hollande, plus pratique, a trouvé une solution plus recommandable : on a distribué ces fruits comme dessert à la troupe.

## ARMEE

On va doter notre armée de nouveaux chars et de nouveaux avions. Si on consacre ces milliards pour la munir d'un armement moderne de qualité c'est que l'on estime, bien que l'on espère fermement que cela n'arrivera jamais, qu'il est possible qu'un jour il soit nécessaire d'en faire usage. Et dans ce cas, des événements récents nous ont indiqué qu'il était indispensable de nous faire donner par les fournisseurs éventuels de solides garanties concernant la livraison future des munitions et des pièces de rechange.

## PRISES D'ARMES

On est en train de modifier beaucoup de choses à l'armée, y compris les règlements. Ne pourrait-on profiter de l'occasion pour fixer la durée des prises d'armes ? Depuis qu'il existe des armées il y a toujours eu de sérieux abus dans ce domaine. Plus le grade de l'autorité pour laquelle se fait la prise d'armes est élevé, plus la durée de la cérémonie est grande parce que chacun des sous-officiers veut d'abord s'assurer que rien ne « cloche ». C'est ainsi que pour une prise d'armes qui a eu lieu dernièrement sur le Grand-Place de Bruxelles, il y avait déjà des troupes en place à 9 heures et il était passé 12 h 30 lorsque tout fut terminé. Aussi, bien que la température fut particulièrement douce ce jour-là, une bonne

demi-couzaine de militaires de tous grades ont dû être évacués.

## VIETNAM

Le Comité belge de solidarité avec le peuple Vietnamien a remis la somme de 75.000 F à la délégation permanente du Front de Libération du Sud-Vietnam à Hanoi, qui a remercié le peuple belge de sa sympathie et de son soutien. Il n'a eu garde d'ajouter - et de sa générosité -, le versement représentant 0,0075 F par tête d'habitant.

## LA GUERRE DES 6 JOURS

A part les communistes et les Arabes, tout le monde est en admiration devant le courage des Israéliens. En temps de paix, ils font produire des terres sur lesquelles les Arabes mouraient de faim. En guerre ce petit pays de 2.500.000 habitants a écrasé les armées des 5 pays qui l'entourent (représentant une population de 50.000.000 d'habitants) et qui avaient été puissamment armés par les pays communistes. En rejetant, à deux reprises, les propositions d'origine communiste, la majorité des membres de l'O.N.U. a estimé que l'agresseur est celui qui rend la guerre inévitable. On s'était demandé où débuterait Israël avait passé un accord avec l'Allemagne Fédérale dans le but de se procurer des masques à gaz ? C'est qu'en juin 1967 le Centre International de la Croix-Rouge avait révélé que le Nord-Yemen avait été attaqué au moyen de bombes à gaz toxiques. De nombreux villageois étaient morts à la suite d'un raid aérien, et d'après les allégations séoudiennes il s'agissait de raids organisés par l'armée égyptienne. Napoléon Nasser est président du parti « Union Socialiste Arabe ». C'est pourquoi il a pu impunément et sans même être critiqué envoyer dans le Yémen une armée de 50.000 hommes pour soutenir les républicains contre les Kurdes royalistes. Mais ses valeureux guerriers puissamment armés ont essayé en vain, pendant plusieurs années de réduire les bandes kurdes manquant de tout, armement, munitions et ravitaillement.

## URSS

L'Union soviétique n'a pas encore digéré la pile que ses protégés arabes viennent d'encaisser : elle a mis sur le mauvais cheval et ses services de renseignements se sont montrés au-dessous de tout. Cette guerre lui a coûté des milliards et cependant, elle aurait déjà remplacé 80 p.c. du matériel perdu par les Egyptiens. Serait-ce dans le but de remplir les dépôts de Dayen ? L'URSS n'a cependant pas tout perdu, un rêve qu'elle caressait depuis longtemps est en train de se réaliser : elle prend pied, si on peut dire, dans la Méditerranée. Sa flotte occupe déjà Alexandrie, et il est à craindre qu'elle n'en fasse bientôt autant avec Mers-el-Kébir car, curieusement, la France abandonne le port 7 ans avant le délai fixé ! L'URSS voudrait que les Israéliens se retirent à l'intérieur de leurs anciennes frontières... comme les communistes l'ont fait après la guerre 40-45. Ce qui est le contraire c'est qu'elle est appuyée en cela par les pays qu'elle a continué à occuper.

## ALERTE

Cri d'alarme lancé par les généraux hollandais : « Les Russes tentent d'encercler l'Europe ». Ne vous

laissons pas endormir par leurs propos pacifistes. Avec ses satellites l'URSS dispose de 140 divisions (dont 7 aéroportées) l'OTAN en a 56 de moins), 20.000 tanks (Otan : 6.000), 7.500 avions tactiques, 1140 bombardiers, quantité de fusées, etc. L'Otan a une grande flotte de surface mais beaucoup moins de sous-marins. Malgré leurs paroles apaisantes, les communistes n'ont qu'un but : se rendre maîtres du monde ».

## MOYEN-ORIENT

Une résolution a enfin été votée à l'ONU concernant le différend israélo-arabe. Bien que votée à l'unanimité, on peut se demander si elle sera jamais appliquée. Napoléon Nasser vient déjà de s'y opposer avec violence à tel point qu'il a été rappelé à l'ordre par l'URSS. Mais on peut supposer que ce rappel à l'ordre n'est que sincère. Moscou ayant déjà remplacé 80 p.c. du matériel perdu par les valeureuses armées de Napoléon Nasser. D'après l'ONU, la paix doit être conclue entre Israël et les pays arabes, Israël doit rentrer dans ses anciennes frontières et la navigation doit être libre pour tout le monde dans le golfe d'Arabie et sur le canal de Suez. Mais Nasser a certifié que l'Egypte restera fidèle aux résolutions de la conférence de Khartoum, à savoir : non-reconnaissance d'Israël, non-négociation avec Israël et pas de paix avec Israël. Et il a ajouté : « nous ne permettrons jamais aux Israéliens, quel que soit le prix que cela puisse nous coûter, de transiter par le canal de Suez. Il fut un temps où il fut beaucoup plus conciliant, mais depuis que les Russes lui ont fourni armement et munitions et qu'il sait que l'on ne veut pas en fournir à Israël, même des avions qu'il a payés, il a des idées de revanche. On peut cependant être tranquille : Moscou a fourni avions, des chars et des canons pour qu'il ne s'en serve pas !

## INTOLERABLE SCANDALE

Malgré le demi-million qu'ils viennent de se voter, les députés ne font pas preuve de plus de zèle qu'auparavant. C'est ainsi que le 30 novembre, alors que se discutait l'important budget des Voies et Moyens, ils n'étaient que 27 à 14 h, 64 à 15 h, 37 à 16 h, 25 à 17 h et 11 à 18 heures sur un total de 212. Les votes étaient à peu près aussi importants dans les commissions. On a déjà examiné les moyens que l'on pourrait utiliser pour les amener à avoir une notion plus saine de leurs devoirs, mais on estime que ce serait attenter à leur dignité que d'employer le système des jetons de présence. Peut-être être question de dignité à propos de mandataires qui se sont alloué un traitement aussi élevé pour une mission qu'ils refusent de remplir ?

## EAUX USEES

Nous avons signalé que sous la pression d'un certain groupement pour le développement de la Campine comprenant nombre de personnalités de différents ministères, une importante entreprise étrangère était allée s'installer aux environs de Beek alors que son intention première était de se fixer à Hermalle-sous-Argenteau, interrogées à ce sujet, les instances gouvernementales ont répondu que c'était dans le but de protéger les eaux de la Meuse contre la pollution. Dans la Campine il n'y aura aucun danger de pollution parce que là-bas on installe un collecteur d'eaux usées à l'usage de la seule Campine et qui va coûter 1.400 millions dont l'Etat, c'est-à-dire nous tous, allons payer 60 p.c. N'aurait-on pas pu installer ce collecteur le long de la Meuse ? La plus grande écuse du monde a aussi été construite à Anvers avec l'argent de tous les Belges dans le port qui est national lorsqu'il s'agit de payer, mais là, tout comme à Louvain, on utilise également le honteux slogan - « Welen buiten ».

Et il y aura encore beaucoup d'industries que l'on pourra installer en Campine pour utiliser le fameux collecteur, mais qui ne pourront pas aller aux environs de la Meuse ou d'autres cours d'eau pour éviter de polluer les eaux nécessaires à Anvers et au nord de la frontière linguistique.

CENT CINQ.

## DERNIERE MINUTE

# LA MEDAILLE DU MILITAIRE COMBATTANT EST CREEE

Au moment où nous mettons sous presse, le Moniteur du 4 janvier 1968 a publié un arrêté royal du 28 décembre 1967 portant création, sur proposition du ministre de la Défense nationale, d'une nouvelle distinction honorifique dénommée : « MEDAILLE DU MILITAIRE, COMBATTANT DE LA GUERRE 1940 - 1945 ».

Cette médaille, qui ne sera pas décernée à titre posthume, sera octroyée :  
1) aux militaires belges, reconnus bénéficiaires de l'arrêté royal du 28 août 1964, portant statut de reconnaissance nationale en faveur des militaires belges qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la guerre 1940-1945;

2) aux militaires belges, étrangers et apatrides, bénéficiaires de la loi du 21 juin 1960 portant statut des militaires qui ont effectué du service pendant la guerre 1940-1945 dans les Forces belges en Grande-Bretagne. La forme de la médaille sera déterminée par le ministre de la Défense nationale.

Nous remercions bien vivement M. Ch. Poswick, ministre de la Défense nationale, d'avoir ainsi réalisé un vœu exprimé de longue date par les combattants de 1940-1945.

Nous tenons à souligner la part importante prise par la Fraternelle des Chasseurs Ardennais dans la conduite à bonne fin de cette revendication, plus particulièrement dans le chef de notre administrateur, le Colonel BEM Jean Borgniet, qui a été un de ses promoteurs et a participé au groupe de travail ayant élaboré le projet définitif.

Nos sections recevront toutes les instructions pour l'introduction des demandes, aussitôt qu'elles auront été mises au point. Il faut attendre les mesures d'exécution qui seront déterminées par un arrêté ministériel.

## Invalides de guerre 1940 - 1945

Les rapports de la Caisse nationale des pensions de guerre paraissent toujours avec un certain retard. Selon le dernier, la Caisse payait au 31 décembre 1966, aux invalides de la guerre 1940-1945 et assimilés, 50.925 pensions réparties comme suit :

— Invalides de 10 et 15 p.c.	22.334
dont 6.048 calculées sur la base 650 (blessés, traumatisés, accidentés et PP)	
— Invalides de 20 et 25 p.c.	11.330
dont 3.086 sur la base 650	
— Invalides de 30 à 50 p.c.	11.315
dont 3.485 sur la base 650	
— Invalides de 55 à 70 p.c.	2.958
dont 1.413 sur la base 650	
— Invalides de 75 à 95 p.c.	1.783
dont 954 à la base 650	
— Invalides à 100 p.c. et plus	1.265
dont 458 à la base 650	

Les amateurs de pourcentages et de comparaisons observeront que le compte 15.444 pensions à la base 650, soit 30 p.c. du total, et que donc 70 p.c. des pensions sont accordées en général pour maladies, compte non tenu de celles des PP et des autres incluses dans la base 650.

On observera aussi que 44 p.c. des invalides n'ont pas plus de 15 p.c. d'invalidité ; que les invalides jusqu'à 25 p.c. représentent 66 p.c. du total ; ceux jusqu'à 50 p.c. 88 p.c. et que les grands invalides à 100 p.c. et plus n'interviennent que pour 2,5 p.c. dans le nombre des pensions allouées.

## PUBLICITE ET... SOUTIEN

Lire notre bulletin, c'est fort bien ; contribuer à affirmer sa périodicité et ses assises, et à l'améliorer, est beaucoup mieux. Pour ce faire, deux opportunités :

- 1) lui confier votre publicité ou lui apporter des annonces que vous obtiendrez parmi vos relations ;
- 2) verser une contribution à son fonds de soutien, CCP 21.33.93 « Le Chasseur Ardennais » Bruxelles 8.

Voici notre tarif de publicité, que nous avons réadapté en fonction de l'augmentation des coûts des travaux d'imprimerie et de l'accroissement considérable de notre tirage (50 p.c. depuis un an) :

— 1 page . . . . .	2.000 F
— 1/2 page . . . . .	1.250 F
— 1/4 page . . . . .	750 F
— 1/8 page . . . . .	450 F
— 1/16 page . . . . .	300 F

## BIBLIOGRAPHIE

### L'EUROPE UNIE, OBJECTIF MAJEUR DE LA RESISTANCE

par Hubert HALIN

Ce petit ouvrage (1) a été édité par l'Union des Résistants pour une Europe unie (URPE) dont l'auteur, luxembourgeois d'origine, est secrétaire général fondateur, en même temps d'ailleurs que président du Comité national du Groupe C.

En épigraphe, on trouve une citation d'un des principaux résistants de France : Henri Frenay, qui rappelle que ce que les résistants ont combattu, « c'est une tentative d'unification de l'Europe par la violence au service d'un régime totalitaire, mais c'est en vue, après la libération, de travailler ensemble à la construction d'une Europe libre et démocratique ».

Dans son introduction, Hubert Halin rappelle que la Résistance fut le fait de combattants de toutes conditions et de toutes opinions ; qu'elle fut la révolte de l'homme contre une entreprise diabolique... Dans son ouvrage, il rassemble notamment de nombreux textes dans lesquels des résistants éminents de tous les pays d'Europe affirment déjà, au moment de la lutte anti-hitlérienne, la nécessité de mettre en chantier les États-Unis d'Europe.

(1) 84 pp., - 50 FB, à verser au CCP 77.87.03 de Hubert Halin, 28, place Flagey, Bruxelles 5.

## EVASIONS REUSSIES

par Georges Hautecler

Nous rappelons à nos lecteurs l'excellent ouvrage de notre ami et conseiller historique, le commandant Georges Hautecler, consacré aux évasions de prisonniers de guerre, et dont nous avons rendu compte dans notre numéro 69.

Il s'agit de récits, souvent passionnants, d'écryssées vécues qui intéresseront, sans doute, surtout les anciens P.G., mais également tous les autres Ch.A.

Ce livre de 256 pages contient 35 récits d'évasions réussies, parmi lesquelles sept concernent des Chasseurs Ardennais.

Prix de vente : 150 F à verser au C.C.P. 162.26 des Editions SOLEDDI, 37, rue de la Province, Liège.

## LES CHASSEURS ARDENNAIS A BODANGE

Sont toujours disponibles au secrétariat national des exemplaires du livre

« Les Chasseurs Ardennais à Bodange » par le commandant R. Autphenne, président de la section de Virton. Prix 40 F.

## AMI CHASSEUR ARDENNAIS

As-tu payé ta cotisation pour 1968 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

Fabrication de tout

**MOBILIERS métalliques**

DE BUREAU et DE CUISINE

**STANDARD et "sur mesure"**

★ TOILES  
BLANCHES  
DE 1<sup>re</sup> QUALITE

★ EMAILLÉES  
AU FOUR

De l'usine au client  
sans intermédiaire !

~~3.250 F~~

**2.450 F.**

Prix départ usine Binche

**ACCOGIL** S.P.R.L. Tél. : 18.68.00  
99, rue du Marais, Brux. 1

★ DOCUMENTATION SUR DEMANDE

**Flan** SUCRÉ-GESUIKERD



GOÛT VANILLE SMAAK

**Imperial**  
2 DOSES

## Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, BRUXELLES 1

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



TOUTES IMPRESSIONS  
TOUTES EDITIONS  
TOUTES PUBLICITES

Editeurs-propriétaires des Revues

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX  
EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI  
CADEAUX ET OBJETS D'ART